

L’union fait la force... et la discorde

Les dessous de la guerre commerciale entre les Caves coopératives et les négociants en vins (1926-1939)

Delphine DEBONS¹

Introduction

Pour la viticulture valaisanne, l’entre-deux-guerres correspond à une période de crise importante, marquée par de graves problèmes d’écoulement, des prix faibles, un désamour des vins du canton. Face au marasme, des responsables sont recherchés : les producteurs accusent les marchands de vins ; les marchands de vins, les courtiers ; les cafetiers sont également la cible d’attaques. Au cours des années 1920, chaque profession sent la nécessité de se fédérer pour défendre ses intérêts.

Une des causes avérées de la crise est le manque de solutions d’encavage affectant les producteurs et les rendant dépendants des marchands de vins. La création de caves coopératives, au niveau régional, doit répondre à cette problématique. La Société valaisanne de viticulture (SVV)², constituée en 1926 sous l’impulsion du conseiller d’Etat Maurice Troillet, chef du Département de l’intérieur, porte le projet. Les Caves coopératives sont créées en 1930. Une « guerre commerciale » faite de hauts et de bas s’ouvre alors avec les marchands de vins et durera plusieurs décennies.

¹ Avec la collaboration, pour les recherches, de M^{me} Justine Luisier, comme stagiaire, puis comme collaboratrice scientifique. Je me permets de la remercier ici de son aide précieuse.

² La Société valaisanne de viticulture regroupe toute personne intéressée à la défense des intérêts viticoles. Producteurs, marchands, membres du Service de la viticulture s’y retrouvent notamment. Les premières séances concernant la Société ont eu lieu en janvier 1926. La Société aurait été fondée le 3 octobre 1926, selon le rapport de l’exercice 1926-1927 rédigé par Henry Wuilloud. Les premiers statuts sont adoptés le 28 août 1927. Voir Archives de l’Etat du Valais (ci-après AEV), Henry Wuilloud, 3.1.2/2. Elle est parfois appelée Société cantonale de viticulture.

Ce conflit entre Caves coopératives³ et négociants en vins⁴, situé au cœur d'une période charnière pour la viticulture valaisanne, n'a pas encore livré tous ses mystères à l'historien. Reconstituer ses différentes étapes, les tenants et les aboutissants, les responsabilités de chacun n'est pas chose aisée tant les archives restent fragmentaires.

Le premier à livrer des informations à ce sujet est André Guex – auteur du *Demi-siècle de Maurice Troillet* et admirateur de ce dernier – dans un ouvrage réalisé pour les 50 ans des Caves coopératives, devenues Provins. S'il permet de poser les premiers jalons chronologiques, le parti pris de l'auteur est clair : les marchands de vins portent la responsabilité du conflit, alors que les Caves coopératives sont présentées comme une œuvre salvatrice pour les vigneron. André Guex justifie le traitement de cet élément par ces mots : « Il eût été préférable peut-être de laisser dans l'ombre ce conflit, car mon propos n'est pas de réveiller de vieilles rancunes, mais certains ayant tout fait pour accréditer une légende, l'honnêteté exige que les faits soient rétablis dans leur vérité intégrale »⁵. Au début des années 1980, le sujet semble encore pouvoir éveiller émotions et querelles, dans un canton où une grande partie de la population possède des vignes, où le fait d'être sociétaire Provins ou non est un marqueur identitaire au même titre que l'appartenance ou non au parti majoritaire.

Ce n'est qu'au tournant du xx^e siècle que les historiens reviendront sur le sujet, adoptant cette fois une distance et une impartialité plus grandes vis-à-vis des acteurs. Citons en premier lieu le mémoire de licence de Jean-Yves Clémenco sur la fondation des Caves coopératives et la crise du vignoble valaisan, étude qui apporte de nombreux éléments pertinents sur le contexte dans lequel les Caves sont créées et qui permet de préciser certaines étapes du conflit avec les négociants en vins⁶. L'originalité de ce mémoire est d'avoir pu s'appuyer sur les archives de Provins, alors conservées à Sion et « parfaitement exploitables »⁷, mais aujourd'hui disparues. C'est d'ailleurs sans ce fonds que devra composer l'historienne Sabine Carruzzo-Frey lorsqu'elle s'attelle à une étude de synthèse sur l'histoire de la vigne et du vin à l'époque contemporaine, pour l'ouvrage de référence réalisé par le Musée du Vin et paru en 2009⁸. Une partie des protocoles des séances du comité et de la commission des ventes de la Fédération valaisanne des Caves coopératives se retrouvent toutefois dans le fonds d'archives du Service cantonal de la viticulture⁹.

³ Les Caves coopératives sont regroupées dans la Fédération valaisanne des caves coopératives, qui deviendra par la suite la Fédération valaisanne des producteurs de vins. Elles prennent le nom Pro Vin en 1934, puis deviennent Provins en 1937. Tout au long de cet article, pour faciliter la compréhension, nous continuerons à utiliser l'expression « Caves coopératives » ou simplement « les Caves » même après les changements d'appellation.

⁴ Les termes « négociants en vins » et « marchands de vins » sont utilisés ici de manière indifférenciée.

⁵ André GUEX, *Provins Valais. 1930-1980. 50 ans de bataille pour la vigne*, [s.l.], 1980, p. 31.

⁶ Jean-Yves CLÉMENZO, *La fondation des caves coopératives et la crise du vignoble valaisan (1920-1940)*, mémoire de licence, Université de Genève, 1997 (non publié).

⁷ *Ibidem*, p. 4.

⁸ Anne-Dominique ZUFFEREY-PÉRISSET (dir.), *Histoire de la vigne et du vin en Valais : des origines à nos jours*, Sierre-Salquenen, Infolio, 2009. Sur la crise des années 1920, la création des Caves coopératives et le conflit avec les négociants en vins jusqu'à la fin des années 1930, voir p. 331-377.

⁹ AEV, 3300-1, Service de la viticulture.

Un fonds disparaît, un autre apparaît: Sabine Carruzzo-Frey a en effet pu consulter un fonds inédit, celui de l’Union des négociants en vins du Valais (UNVV), qui lui a permis de mieux situer la position de celle-ci dans le conflit avec les Caves.

Une nouvelle source : le fonds Henry Wuilloud

Hasard de l’histoire, le même scénario s’est reproduit pour notre recherche : le fonds de l’UNVV n’a pas pu être consulté, mais un nouveau fonds, celui du Dr Henry Wuilloud, nous a permis de rouvrir ce chantier historique. Henry Wuilloud¹⁰, premier ingénieur agronome valaisan, propriétaire d’un domaine à Diolly, en dessus de Sion, est une personnalité marquante du Valais agricole et viticole. Professeur à l’Ecole d’agriculture, chef du Service de la viticulture, responsable technique du Domaine du Grand-Brûlé, engagé dans de nombreuses associations du domaine, il a été un acteur incontournable durant cette période de l’entre-deux-guerres – et bien au-delà. Proche de Maurice Troillet dans un premier temps, puis un de ses fervents opposants, il s’est d’abord positionné pour les Caves coopératives, avant de s’engager auprès des négociants pour combattre ces dernières. Son fonds d’archives¹¹, composé de documents privés, mais également de documents liés aux associations qu’il a gérées (dont l’UNVV dès 1930 et le Pavillon valaisan¹² dès 1923) ou qu’il a contribué à créer (comme la Société valaisanne de viticulture), permet d’apporter de nouveaux éléments pour compléter le travail réalisé par Sabine Carruzzo-Frey.

Fondé essentiellement sur ce fonds d’archives, mais également sur des dossiers du Service de la viticulture et sur les archives de la presse valaisanne, notre article se propose de partir des premières discussions sur les Caves coopératives en 1926 et de suivre l’évolution des relations entre ces dernières et les marchands de vins jusqu’à la fin des années 1930. Il fait suite à une recherche réalisée à l’occasion de l’exposition *Les 1001 vies du Docteur Wuilloud*, présentée au Musée du Vin, à Sierre, en 2019. Il s’agissait alors de mieux cerner les engagements associatifs d’Henry Wuilloud et, dans ce cadre, d’apporter des éléments pour mieux comprendre son rôle dans le conflit entre les négociants en vins et les Caves coopératives. Dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, l’homme est notamment présenté comme «opposant acharné au soutien étatique en faveur des caves coopératives»¹³. Il est également considéré comme un grand pourfendeur de Maurice Troillet. En tant que secrétaire de l’Union des négociants en vins du

¹⁰ Henry Wuilloud (1884-1963). Voir notamment Bernard TRUFFER, «Henry Wuilloud», dans *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 26 novembre 2013, traduit de l’allemand, [en ligne:] <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/030827/2013-11-26/> ainsi que la notice disponible dans la description du fonds d’archives déposé auprès des Archives de l’Etat du Valais, [en ligne:] <https://scopequery.vs.ch/detail.aspx?id=1406> (consulté le 27 juin 2022). A cette dernière adresse se trouve également l’inventaire dudit fonds.

¹¹ Le sauvetage des fonds patrimoniaux d’Henry Wuilloud a été géré conjointement par le Musée du Vin du Valais, les Archives de l’Etat du Valais et la Médiathèque Valais. Voir le reportage réalisé par la RTS pour l’émission « Couleurs locales », [en ligne:] <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/vs-le-patrimoine-dhenry-wuilloud-viticulteur-est-en-danger?urn=urn:rts:video:5625328&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da> (consulté le 27 juin 2022).

¹² Le Pavillon valaisan est un groupement d’encaveurs-négociants pratiquant la vente en bouteilles, constitué avant tout pour faire la promotion des vins valaisans dans des manifestations à l’extérieur du canton. Il a été fondé sans doute en 1921 et participe dès le début au Comptoir suisse de Lausanne.

¹³ TRUFFER, «Henry Wuilloud».

173

Fête
du Cinquantenaire
de l'Association Agricole du Valais.
à Chamoson
le 24 Juin 1928

Le Comité



de gauche à droite : François Braguron François
Dr Henry Wuilloud
J. Défays - viticulteur - Vice-président
François Giroud. Président
Etiébada Défays Henry
Euler Rizert, professeur à Payerne.
T. de Malbunat, secrétaire

Le Comité de notre Association a tenu à bonne, certain de correspondre aux vœux des sections fidèles, de fêter dignement la date mémorable du cinquantenaire de la fondation de notre Association Agricole. Et comme c'est à Chamoson en 1878 qu'elle vit le jour, que par surcroît elle a trouvé ses derniers assembllements par nos Chamoisards.

Fig. 1. Fête du cinquantenaire de l'Association agricole du Valais, Chamoson, 24 juin 1928. Photo du comité. Henry Wuilloud, membre du comité depuis le 29 mai 1927.

(AEV, Henry Wuilloud, 3.2.3/6, Association agricole du Valais, registre des protocoles 1917-1929, f° 173. Photo : AEV)

Valais, il a en effet joué un rôle central dans la « guerre commerciale » qui oppose cette dernière aux Caves coopératives.

En suivant les différents épisodes de cette saga viticole de l'entre-deux-guerres, notre article vient compléter le travail de synthèse¹⁴ réalisé par Sabine Carruzzo-Frey en y apportant la densité des détails que permet une étude ciblée et en se fondant sur des documents inédits qui viennent affiner l'analyse. Nous espérons que cette recherche permettra au lecteur de porter un regard plus circonstancié sur le duel entre les Caves coopératives et les négociants en vins – loin du « pour ou contre » les premières ou les seconds, état d'esprit qui a pu animer l'opinion publique valaisanne durant longtemps et qui se ressentait dans le possible lien identitaire, que l'on soit « de Provins » ou « d'Orsat »¹⁵. Peut-être ce travail apportera-t-il également des éléments pouvant enrichir les réflexions sur le temps présent de la viticulture valaisanne en général et de Provins en particulier.

La création de la Société valaisanne de viticulture

En 1926, un constat s'impose : rien n'a pu enrayer la crise viticole qui sévit en Valais depuis 1919. Des solutions pour sauver la viticulture valaisanne doivent impérativement être trouvées. Une intervention étatique paraît inévitable. Le chef du Département de l'intérieur, Maurice Troillet, très attaché, on le sait, à la sauvegarde et à la modernisation du secteur agricole, prend les choses en main.

Par suite d'une démarche d'Albert Paschoud, président de la Fédération romande des vignerons, Maurice Troillet fait sienne l'idée de créer une section cantonale de ladite fédération, qui ne compte alors qu'une section dans la région de Martigny¹⁶. Le 8 janvier 1926, il accueille dans son bureau des personnalités valaisannes pour en parler¹⁷. Se retrouvent autour de la table : Erwin Schmid, chef du Service de la viticulture¹⁸, qui officie comme secrétaire ; Henry Wuilloud,

¹⁴ Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires sur le contexte historique pourra se rapporter à la partie « Epoque contemporaine », dirigée par Sabine Carruzzo-Frey, de l'ouvrage de référence : ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 229 et suivantes.

¹⁵ La Maison Alphonse Orsat S.A. est devenue dans l'entre-deux-guerres le plus grand négocié privé de vins du Valais. Elle a été fondée en 1874 par Alphonse-Julien Orsat et transmise à ses fils, Denis et Alphonse, en 1900. L'entreprise est reprise par la famille Rouvinez en 1998 et devient Caves Orsat S.A. Elle réunit aujourd'hui encore la vendange de plus de 1100 producteurs.

¹⁶ Le procès-verbal de cette séance rappelle qu'une Fédération valaisanne des vignerons avait déjà été créée par le passé, sur l'initiative d'Henri Leuzinger, président de Sion, et d'A. de Rivaz, mais qu'elle n'avait pas pu se développer. La création de cette fédération est attestée par d'autres sources. Elle se serait concrétisée officiellement le 17 septembre 1922 (AEV, 3300-1, 18, Lettre au Conseil d'Etat de la part de la Fédération valaisanne des vignerons annonçant sa création, s.d.). Dans les archives de la presse valaisanne en ligne, une recherche sur l'expression « Fédération valaisanne des vignerons » donne des résultats suivis jusqu'en 1926, puis un article en 1933 ; plus rien n'apparaît jusqu'au 21 octobre 1949, jour où le *Journal et Feuille d'Avis du Valais* fait passer aux vignerons valaisans une annonce pour l'assemblée constitutive de la Fédération valaisanne des vignerons ! Nous n'avons pas réussi à démêler la pelote de cette affaire.

¹⁷ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Séance concernant la création d'une Société cantonale de viticulture à Sion, feuille volante dans registre, 8 janvier 1926.

¹⁸ Erwin Schmid est officiellement nommé chef du Service de la viticulture en 1927 et occupe ce poste jusqu'en 1960. En 1922, après la démission forcée d'Henry Wuilloud dudit poste, qui reste vacant, il tient *de facto* cette fonction tout en étant « secrétaire-comptable du service ». Voir AEV, 1101, Protocoles du Conseil d'Etat, vol. 75, p. 305, p. 306, p. 315-316 ; Nicolas TORNAY, « Des céps, des femmes et des hommes : l'humain au Grand-Brûlé », dans Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT (dir.), *Grand-Brûlé. Esprit et histoire d'un domaine d'exception. 1921-2021*, Sion, 2021 (Cahiers de *Vallesia*, 35), p. 174-225, particulièrement p. 181-182.

responsable technique du Domaine étatique du Grand-Brûlé depuis 1923¹⁹; François Giroud, chef du Service de l'agriculture et président de l'Association agricole du Valais; Oscar Coudray, sous-préfet (viticulteur, conservateur, Conthey); Othmar Mathieu, président de Loèche et député conservateur; les députés Henri Desfayes (viticulteur, libéral radical, Leytron) et Adolphe Rey (commerçant, conservateur, Sierre); les préfets Prosper Thomas (instituteur et commerçant, conservateur, Saxon) et Aristide Martin (négociant, agriculteur et agronome, conservateur, Monthey)²⁰. Les avis sont positifs; une telle société aurait son utilité. Pour Henry Wuilloud, elle doit se créer avec l'appui des marchands de vins, «car on ne saurait méconnaître le travail et les sacrifices consentis par le commerce pour l'écoulement de nos vins»²¹. L'homme défend ceux avec qui il collabore depuis 1923. Il officie en effet comme secrétaire du Pavillon valaisan, un groupement créé en 1921 et réunissant une douzaine d'encaveurs, qui s'emploient à faire la promotion des vins et des produits du terroir lors du Comptoir suisse, à Lausanne²². Henry Wuilloud n'est pas le seul à soutenir l'intégration du négoce dans la nouvelle association. Maurice Troillet approuve: «on ne pourra peut-être pas être d'accord sur tous les points [...], mais à part la question des prix, il faut arriver à une entente»²³.

Afin d'aller plus loin avec cette idée est créé un comité d'initiative regroupant Maurice Troillet, président, Henry Wuilloud, vice-président, Henri Desfayes et enfin Erwin Schmid comme secrétaire. La Société valaisanne de viticulture, «destinée à travailler, avec l'appui des autorités et de tous les vignerons, au progrès sous toutes ses formes de la culture de la vigne», est officiellement fondée le 3 octobre 1926 lors d'une assemblée qui réunit 350 personnes²⁴. Une circulaire, qui avait été envoyée aux vignerons valaisans le 7 juillet pour les appeler à l'adhésion, présente en ces termes les activités auxquelles la société souhaite se dévouer: lutte systématique contre les parasites, lutte contre le gel, amélioration de la qualité des vins par sélection des cépages, défense des produits contre l'étranger, généralisation et vulgarisation des méthodes vitivinicoles, émulation entre les vignerons, introduction de systèmes plus rationnels de vendange et de conservation des produits²⁵.

¹⁹ Henry Wuilloud gère l'implantation du Domaine du Grand-Brûlé entre 1918 et 1922 alors qu'il est chef du Service de la viticulture. Après sa démission de ce poste, il est appelé à prendre la direction du domaine. Voir à ce propos Nicolas TORNAY, «La genèse du Domaine viticole du Grand-Brûlé, une histoire en mouvements (1915-1930)», dans MEILLAND, PAYOT (dir.), *Grand-Brûlé*, p. 32-83, particulièrement p. 64-70.

²⁰ Les indications de profession, d'appartenance politique et de lieu de résidence proviennent de Jean-Marc BINER, «Autorités valaisannes 1848-1977/79: Canton et Confédération», dans *Vallesia*, 37 (1982), p. 25-239.

²¹ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Séance concernant la création d'une Société cantonale de viticulture à Sion, feuille volante dans registre, 8 janvier 1926.

²² Procès-verbal, Pavillon valaisan, 1923.

²³ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Séance concernant la création d'une Société cantonale de viticulture à Sion, feuille volante dans registre, 8 janvier 1926.

²⁴ *Ibidem*, Protocole de l'assemblée constitutive du 3 octobre 1926; *Rapport de gestion du Conseil d'Etat*, 1926, p. 32. Notons que dans le registre conservé des protocoles de la Société valaisanne de viticulture (AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1), aucune séance n'est protocolée entre le 3 octobre 1926 et le 23 septembre 1927. En outre, les premiers statuts dont nous avons connaissance datent du 28 août 1927 (*Ibidem*, 3.1.2/2, version signée par Maurice Troillet, président, et Henry Wuilloud, secrétaire).

²⁵ AEV, 3300-1, 18, Circulaire «Aux viticulteurs valaisans», 7 juillet 1926.

En toile de fond : les caves coopératives ?

Ce dernier énoncé pourrait-il faire allusion à la création de caves coopératives ? Peut-on imaginer que l'idée germe déjà dans la tête de Maurice Troillet, ou d'autres ? C'est fort probable. La création de syndicats vinicoles régionaux ou de caves coopératives est dans l'air du temps²⁶ et elle est vue comme une des solutions au marasme qui règne sur le marché des vins, notamment par le président de l'Union suisse des paysans, l'influent Ernst Laur. Il le confirmait à Maurice Troillet en mars 1926, quelques mois avant l'envoi de la circulaire aux vignerons valaisans²⁷.

Répondant à une sollicitation du conseiller d'Etat valaisan, celui qui est alors considéré comme le « chef incontesté des paysans suisses »²⁸ expose sa vision de la crise du marché du vin, et plus particulièrement des vins valaisans en Suisse alémanique. Pour lui, cinq problèmes existent : l'idée préconçue selon laquelle les vins valaisans sont violents, alcooliques et donnent mal à la tête, la concurrence déloyale des vins étrangers, le prix de vente exagéré dans les auberges et cafés, la préférence donnée aux vins rouges par le consommateur alors que le Valais produit surtout du vin blanc, et la tendance de la jeunesse et de nombreuses familles à renoncer à l'alcool. La réputation des vins valaisans peut être améliorée moyennant de la persévérence. Quant aux prix de vente, il préconise pour les améliorer « le groupement coopératif des producteurs qui, ne se trouvant plus isolés, [pourront] traiter dans de meilleures conditions avec le commerce ». Il met en garde toutefois : « le commerce ne doit pas être négligé non plus et il faut le mettre au service de la tâche en l'y intéressant et en le consultant », car, sans cela notamment, les producteurs tireront la « courte bûche », le commerce étant « plus puissant qu'on ne le croit généralement » et ayant à sa disposition « des capitaux qu'il peut faire travailler dans telle direction qu'il veut bien lui donner, soit comme collaborateur, mais aussi comme concurrent »²⁹. Ce dernier argument semble retenir l'attention de Maurice Troillet qui le souligne sur le document. Son attitude à venir, lors de la création de la Société valaisanne de viticulture et des Caves coopératives, montre qu'il a bien retenu les conseils prodigués.

²⁶ Dans la presse, nous avons relevé au moins trois chroniques ou « opinions » proposant de créer des syndicats vinicoles avec moyens d'encavage : « Syndicats vinicoles », signé par un certain Delavigne, dans le *Confédéré*, 17 juin 1924, p. 2; « Marché des vins et prix de la vendange », article signé par un groupe de vignerons, dans *Ibidem*, 19 novembre 1926, p. 2; Pierre-Emile, « Les caves coopératives », dans le *Valais*, 23 septembre 1926, p. 1 (l'auteur utilise ici l'expression « cave coopérative » en discutant un exemple français); puis, en 1927, aussi d'après un exemple français : M., « A Saint-Gengoux-de-Scissé », dans *Feuille commerciale de Sierre*, 29 janvier 1927, p. 1; [s.n.], « Sierre, exemple à imiter », dans *Ibidem*, 23 mars 1927, p. 3. La création de caves coopératives est dans l'air du temps au niveau international. En Suisse romande, deux autres caves coopératives sont créées à la même période que celles du Valais, en 1929 : à Morges et à Satigny (la Cave de la Souche).

²⁷ AEV, 3300-1, 19, Lettre d'Ernst Laur, Union suisse des paysans, à Maurice Troillet, du 2 mars 1926.

²⁸ Voir Werner BAUMANN, « Ernst Laur », dans *DHS*, version du 15 décembre 2006, traduit de l'allemand, [en ligne :] <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/029856/2006-12-15/> (consulté le 27 juin 2022).

²⁹ AEV, 3300-1, 19, Lettre d'Ernst Laur, Union suisse des paysans, à Maurice Troillet, du 2 mars 1926.

Travailler d'entente avec le commerce

LE VALAIS
AU COMPTOIR SUISSE A LAUSANNE

9-24 **Pavillon Valaisan** 9-24
septembre Dégustation des Produits du sol valaisan septembre
1922 **RACLETTE** 1922

Visitez nos stands: VINS, Nos 147-162; FROMAGES, No 553; CIGARES, No 89

Fendant du Valais		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
1. Château Villa 1921	Ed. Buro, Sierre	3.50	2.—
2. Clos Brûlefer 1920	J.-J. Kohler, Sion	3.50	2.—
3. Clos de Balavaud 1921	Les File Maye, Riddes	3.50	2.—
4. Clos du Mont 1921	R. Gilliard & Cie, Sion	3.50	2.—
5. Clos du Montibeux 1921	Orsat Frères, Martigny	3.50	2.—
6. Etoile du Sierre (pétillant) 1921	Ed. Buro, Sierre	3.50	2.—
7. Etoile du Valais (pétillant) 1921	Orsat Frères, Martigny	3.50	2.—
8. Fendant de St-Léonard 1921	Eugène Mayor, Bramois	3.50	2.—
9. Fendant du Valais 1921	Damien Antille, Sierre	3.50	2.—
10. Fendant de St-Léonard 1921	J. Savioz & Cie, St-Léonard	3.50	2.—
11. Fendant Vieux-Sierre 1921	Léopold Imesch, Sierre	3.50	2.—
12. Les Murettes (pétillant) 1921	R. Gilliard & Cie, Sion	3.50	2.—
13. Mont d'Or Fendant 1921	Mont-d'Or, S. A., Sion	3.50	2.—
14. Scex Fendant du Valais	Brûchez, Fama & Cie, Saxon	3.50	2.—
15. Sion-Pétillant (fendant-pétillant)	Charles Bonvin, fils, Sion	3.50	2.—
16. Vin des Nations 1921	Roduit frères, Saillon	3.50	2.—
17. Château-Conthey 1921	Charles Bonvin, fils, Sion	3.50	2.—

Dôle du Valais		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
18. Dôle de Bramois 1921	Eugène Mayor, Bramois	4.50	2.70
19. Clos Vieux-Sierre 1921	Damien Antille, Sierre	4.50	2.70
20. Clos de Balavaud 1921	Les File Maye, Riddes	4.50	2.70
21. Dôle Vieux-Sierre 1921	Léopold Imesch, Sierre	4.50	2.70
22. Scex Dôle du Valais	Brûchez, Fama & Cie, Saxon	4.50	2.70
23. Soleil de Sierre 1921	R. Bonvin-Kaelin & Cie, Sierre	4.50	2.70
24. Château La Tour	Paul de Torrenté, Sion	4.50	2.70

Vins fins du Valais		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
25. Arvine	J. Savioz & Cie, St-Léonard	4.50	2.70
26. Johannisberg 1919	J.-J. Kohler, Sion	4.50	2.70
27. Mont d'Or Johannisberg	Mont-d'Or, S. A., Sion	4.50	2.70
28. Johannisberg soleil de Sierre 1921	R. Bonvin-Kaelin & Cie, Sierre	4.50	2.70
29. Moming, Glacier (Païen)	Paul de Torrenté, Sion	4.50	2.70

Liqueurs du Valais		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
30. „Luy“ Cocktail, premier apéritif à base de Vins fins du Valais,	le verre	40 ct.	
31. Marc de Dôle, Kirsch du Valais	"	40 ct.	

Raclettes		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
FÉDÉRATION VALAISANNE DES PRODUCTEURS DE LAIT, SION			
Spécialités de Fromages des Hautes-Alpes Valaisannes pour raclettes et fondues		Caves à Sion _____ Brigue, Conches _____ Simplon _____ Bagnes _____	
La raclette 70 ct.		La tranche au fromage 70 ct.	
Marque déposée			

Cigares valaisans		B.	$\frac{t}{\frac{1}{2}}$
MANUFACTURE DE TABACS ET CIGARES DE SION, S. A. ci-devant Ch. Vonder Mühl			
Spécialité de cigares valaisans		Une merveille après la raclette	
Pour tous renseignements s'adresser au Pavillon valaisan No 399 ou au Secrétariat du Pavillon valaisan, à Sion (Valais)			

Imp. Charles AYMON Fils - Sion.

Fig. 2. En 1922, quinze encaveurs présentent leurs vins au stand de dégustation du Pavillon valaisan au Comptoir suisse, à Lausanne. Le Pavillon valaisan collabore alors avec la Fédération valaisanne des producteurs de lait et la Manufacture de tabacs et cigarettes de Sion. Prospectus de présentation. (AEV, Henry Wuilloud, 4.2.2.3. Photo: AEV)

Si la Société valaisanne de viticulture se destine à être une organisation neutre, englobant producteurs et marchands, il est un sujet épique où l’entente est laborieuse, chaque année, à l’approche des vendanges : la fixation des prix. Des documents que nous avons pu consulter, il ressort que, dès la création de la société, celle-ci se place plutôt du côté des producteurs, qui ne disposent pas d’une autre organisation cantonale à ce moment-là. Elle entre en pourparlers avec les marchands de vins dès octobre 1926. Les procès-verbaux de deux séances tenues en cette fin d’année, pris sur papier en-tête du Pavillon valaisan, sont conservés dans le fonds Henry Wuilloud³⁰. Selon toute vraisemblance, le Pavillon valaisan est alors considéré comme le représentant du négoce³¹. L’idée de créer une organisation faîtière plus large, regroupant toutes les maisons « qui exploitent un commerce en gros de vins de leurs propres caves »³², est cependant déjà sur la table. Si l’Union des négociants en vins du Valais (UNVV)³³ naît officiellement en février 1927, comme l’attestent les premiers statuts dont nous disposons³⁴, la presse mentionne déjà son existence en novembre 1926³⁵. En septembre 1927, elle compte quarante-trois membres³⁶.

La Société valaisanne de viticulture et l’Union des négociants en vins du Valais entretiennent des rapports réguliers, sans animosité, bien que les pourparlers sur la fixation des prix puissent s’avérer complexes. Maurice Troillet rappelle à plusieurs reprises, durant cette période, l’importance d’une entente entre producteurs et marchands. Tous semblent alors du même avis. En septembre 1927, l’UNVV démarche la SVV pour discuter de l’organisation des vendanges : un accord sur les prix est trouvé. Sur proposition de l’UNVV, l’obligation de vendanger les raisins rouges en panier et de ne plus accepter les vendanges rouges foulées

³⁰ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Procès-verbal de la séance du 2 octobre 1926 au bureau de M. Troillet, feuille volante.

³¹ Une partie du fonds Henry Wuilloud est composée de documents provenant du Pavillon valaisan. Wuilloud en signe les procès-verbaux en tant que secrétaire dès 1923. Pour indication, en 1922, quinze encaveurs proposent leurs vins au stand de dégustation du Pavillon valaisan au Comptoir suisse de Lausanne (*Ibidem*, 4.2.2.3/2, Extrait d’une publication officielle du Comptoir suisse présentant le stand du Pavillon valaisan). La Fédération valaisanne des producteurs de lait fait déguster la raclette, et la Manufacture de tabacs et cigarettes de Sion, ses produits.

³² *Ibidem*, 3.1.1/1, Copie des statuts de l’Union des négociants en vins du Valais, 19 février 1927, art. 4.

³³ Si l’« Union des négociants en vins du Valais » est l’appellation officielle, on retrouve dans la presse et dans les documents d’autres manières de la nommer : Société valaisanne des marchands de vins, Fédération des marchands de vins du Valais, etc. Pour des questions de clarté, nous nous en tenons à l’appellation officielle.

³⁴ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Procès-verbal de l’assemblée constitutive de l’UNVV, 19 février 1927. Léopold Imesch, président du comité provisoire, rappelle que le projet d’association a été décidé lors de l’assemblée des négociants en vins de 1926. L’existence des statuts de 1927 est attestée par des statuts révisés de 1930 (*Ibidem*, 3.1.1/1, Statuts avec signature manuscrite). Nous pouvons ainsi préciser la date de fondation de l’UNVV. Sabine Carruzzo-Frey, ne disposant pas des statuts, ne pouvait attester son existence déjà en 1928 que sur la base de la première mention écrite qu’elle avait retrouvée dans le rapport annuel de la Chambre de commerce du Valais. Selon elle, les premiers statuts de l’UNVV étaient datés de 1930 (*ZUFFEREY-PÉRISSET, Histoire de la vigne et du vin*, p. 356).

³⁵ [s.n.] [un groupe de vignerons], « Marché des vins et prix de la vendange », dans le *Confédéré*, 19 novembre 1926, p. 2 : la Fédération des négociants en vins du Valais y est présentée comme interlocutrice lors de discussions qui ont lieu sur la fixation des prix. Il est à noter que le même article mentionne la Fédération valaisanne des vignerons, pour désigner, on imagine, la SVV.

³⁶ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/1, « Liste des membres au 17 septembre 1927 », avec sceau de l’Union des négociants en vins du Valais, document signé.

est discutée et appuyée par Henry Wuilloud et Maurice Troillet³⁷. Les relations entre les deux hommes semblent alors au beau fixe et ont un objectif commun : l'amélioration de la viticulture.

Le rapport d'activités 1926-1927 de la Société valaisanne de viticulture confirme que les collaborations entre commerce et production peuvent aller en s'améliorant :

Nous devons constater que la création de notre société, l'année dernière, a eu de suite une heureuse conséquence dans la question de la fixation des prix. Nous devons reconnaître que le commerce de son côté a fait son possible pour donner satisfaction à nos viticulteurs et nous sommes persuadés que nous pourrons, comme par le passé, continuer avec lui nos relations où nous cherchons à nous entendre en des discussions courtoises et objectives. Notre rôle ne saurait du reste jamais consister à vouloir dresser l'un contre l'autre producteur et négociant, car la prospérité des uns est intimement liée à celle des autres et tous deux ont le plus grand intérêt à s'entendre et à vivre en bonne intelligence.³⁸

De bonnes relations entre Maurice Troillet et Henry Wuilloud ?

A la création de la Société valaisanne de viticulture, les relations entre Maurice Troillet et Henry Wuilloud semblent bonnes. Si elles avaient été délétères, on peut imaginer que le premier n'aurait pas sollicité le second pour participer à cette création et qu'il ne l'aurait pas pris comme secrétaire alors qu'il devenait président.

Premier ingénieur agronome valaisan, professeur de viticulture à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf et à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Henry Wuilloud paraît presque incontournable lorsqu'une initiative est prise qui concerne la vigne. Il a également été chef du Service de la viticulture jusqu'en 1922 et a pris la direction du Domaine étatique du Grand-Brûlé dès l'année suivante. Maurice Troillet aurait-il pu ne pas composer avec lui ? Il est clair que le Docteur Wuilloud, comme il est de coutume de l'appeler, dispose de compétences exceptionnelles pour le Valais de l'époque. On pourrait penser que le chef du Département de l'intérieur se fonde uniquement sur cet argument lorsqu'il nomme Wuilloud à des fonctions étatiques. Toutefois, quelques éléments laissent imaginer que les deux hommes sont relativement proches durant les années 1920 :

- Dès 1923, Henry Wuilloud est secrétaire de la Fédération valaisanne des producteurs de lait, fondée en 1919, sur l'initiative de Maurice Troillet. En 1926, il renonce à son mandat par suite d'un constat de mauvaise gestion, sans avoir reçu le soutien qu'il souhaitait du comité. Un conflit éclate alors en lien avec les indemnités qui lui sont dues. Plusieurs documents montrent qu'Henry Wuilloud sollicite le soutien de Maurice Troillet qui le lui accorde bien qu'il ne parvienne pas à avoir gain de cause³⁹.

³⁷ *Ibidem*, 3.1.1/3, Protocole de la séance du 23 septembre 1927, signé Henry Wuilloud.

³⁸ AEV, 3300-1, 19, Rapport pour l'exercice 1926-1927 de la Société valaisanne de viticulture.

³⁹ AEV, 3300-1, 1, Dossier Wuilloud-Pletscher, 1923-1927, voir notamment : Lettre de Luisier à Maurice Troillet du 5 novembre 1927 ; AEV, Maurice Troillet, 8, Lettre d'Henry Wuilloud à Maurice Troillet du 8 mars 1927.

- En 1924, Henry Wuilloud fait partie des membres fondateurs du Parti agricole et populaire de Sion, dissidence du parti conservateur, qui aurait été instiguée par Maurice Troillet. Il est le seul élu de son parti et siège comme conseiller municipal dès 1925, mais ne parviendra pas à obtenir un deuxième mandat⁴⁰.

Tout comme l'historien Nicolas Tornay, il nous semble dès lors que l'hypothèse communément admise de relations constamment tendues entre les deux hommes doit être revue⁴¹.

Des caves coopératives pour tous

Les quelques mesures adoptées par les deux organisations ne suffisent pas à enrayer une crise aussi profonde que celle que traverse la viticulture. Les prises de position se multiplient dans la presse, accusant souvent les intermédiaires et en particulier les marchands de vins ; le Grand Conseil se saisit régulièrement du sujet.

En novembre 1927, le député socialiste Charles Dellberg préconise la création de « coopératives d'achat, [de] coopératives de vente et [de] banques agricoles »⁴². Maurice Troillet lui répond alors que « ses propositions ne peuvent être mises en pratique pour le moment »⁴³. Entendons bien : le chef du Département de l'intérieur ne nie pas qu'il s'agisse d'une possibilité, mais les conditions manquent pour qu'elle se réalise. En effet, créer de grandes caves coopératives avec possibilité d'encavage nécessite un investissement financier important, que l'Etat ne peut pas se permettre. Le conseiller d'Etat semble préparer le terrain et attendre le moment opportun pour passer à l'action. En mai 1928, lorsque Dellberg revient à la charge et que Maurice Troillet esquive la question⁴⁴, il y a fort à parier qu'il sait qu'une motion, dont il présage l'acceptation, va être déposée devant les Chambres fédérales un mois plus tard pour demander une intensification de l'aide à l'agriculture.

Le temps de l'action est venu. La situation devient toujours plus tendue sur le marché du vin : les prix ne cessent de chuter⁴⁵ et les tensions entre marchands de vins et producteurs, d'augmenter. Devant l'assemblée générale de la Société valaisanne de viticulture, le 23 septembre, Maurice Troillet présente son projet : « La situation ne peut durer, et il faudra prendre des mesures pour assurer l'encauge, à l'avenir, par la création de caves coopératives. On éviterait ainsi de jeter à la fois de grandes masses de vins sur le marché. »⁴⁶

⁴⁰ A ce sujet, voir notamment [s.n.], « Aux citoyens électeurs de la Ville de Sion », dans *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 6 décembre 1924, p. 3; [s.n.], « Les élections communales », dans *Ibidem*, 9 décembre 1924, p. 2-3; [s.n.], « Chez les agrariens », dans *Ibidem*, 6 octobre 1931, p. 2, mentionne que le parti agrarien fut lancé par M. Troillet. Précisons qu'Henry Wuilloud préside le parti agrarien en 1924. Il est aussi intéressant de noter qu'à la création du parti agraire, une polémique éclate entre H. Wuilloud et le conseiller national Cyrille Pitteloud. Ce dernier se serait prononcé contre le parti, alors que, selon H. Wuilloud, il l'aurait prié de le fonder. Ces propos sont jugés diffamatoires par C. Pitteloud, qui menace d'en référer aux tribunaux ([s.n.], « À propos du parti agraire », dans le *Valais*, 2 décembre 1924, p. 2; Henry WUILLOUD, « M. Wuilloud contre M. Pitteloud », dans le *Confédéré*, 3 décembre 1924, p. 2; Cyrille PITTELOUD, « Correspondance », dans le *Valais*, 4 décembre 1924, p. 2).

⁴¹ TORNAY, « La genèse du Domaine », p. 62, note 110.

⁴² *Bulletin des séances du Grand Conseil* (ci-après BSGC), session de novembre 1927, p. 114.

⁴³ *Ibidem*, p.115.

⁴⁴ *Ibidem*, session de mai 1928, p. 45-46.

⁴⁵ CLÉMENZO, *La fondation des caves*, p. 25.

⁴⁶ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Protocole de l'assemblée générale du 23 septembre 1928.

En novembre 1928, le Conseil fédéral annonce qu'il débloque un crédit de 10 millions de francs et un prêt de 8 millions pour l'aide à l'agriculture. Dans les conditions d'attribution de ce crédit, la viticulture n'est toutefois pas prioritaire. Qu'à cela ne tienne ! Maurice Troillet compte bien en profiter pour planter des caves coopératives, d'autant plus qu'une étude qu'il a commandée à l'Union suisse des paysans (USP) cette même année confirme qu'un des problèmes majeurs est le manque de locaux pour l'encavage⁴⁷.

Le rapport, cité lors des débats du Grand Conseil, a été rédigé par Oskar Howald, collaborateur scientifique du secrétariat de l'USP. En vingt-trois pages, il fait un état des lieux fort intéressant et propose différentes mesures défensives et actives qui méritent d'être étudiées. Il relève notamment l'intérêt de créer de «nouveaux pressoirs organisés, s'il se peut, sur une base coopérative» pour «donner aux producteurs davantage l'occasion de dire leur mot dans la question de la vente des vins». Les associations viticoles existantes devraient se réunir en une, et ce, «sans gêner les firmes privées existantes». Pour lui, l'avantage serait de «museler» l'activité des courtiers⁴⁸. Parmi les mesures actives à mettre en place par les autorités cantonales et fédérales, il mentionne le soutien à la création de ces nouveaux pressoirs dans le cadre du projet de crédit élaboré par le conseiller fédéral Jean-Marie Musy. Il y voit une plus-value plus importante que la libération des intérêts de la dette pour les producteurs dans le besoin⁴⁹.

Quelques jours à peine après l'annonce fédérale, le Conseil d'Etat valaisan présente son plan financier. Les débats sont lancés. Il faut convaincre aussi bien les députés que le milieu de la viticulture du bien-fondé de la proposition. Une commission créée au sein du comité de la Société valaisanne de viticulture se chargera de préciser le projet⁵⁰.

Dans son «Message sur les moyens propres à améliorer la situation de la viticulture valaisanne», en mai 1929, le Conseil d'Etat fait des caves coopératives la pièce maîtresse de son plan de sauvetage, en prenant appui sur les expériences faites dans d'autres pays européens⁵¹. Ces caves permettront de réduire les frais généraux pour la vinification, d'épargner aux producteurs des investissements d'installation, de faciliter le placement de la vendange, d'assurer une meilleure rétribution du vigneron et elles offriront une plus grande homogénéité dans la qualité des vins étant donné que des directives pourront être transmises aux coopérateurs. La volonté de travailler en bonne harmonie avec le commerce est réaffirmée : «L'expérience des pays limitrophes qui se sont déjà engagés dans cette voie prouve que l'harmonieuse distribution de ces trois formes d'activité : production, industrie et commerce et leur alliance logique et naturelle, est seule à même d'amener une amélioration stable de la viticulture»⁵². Le message paraît des plus importants tant il est répété à toute occasion. Ainsi, le 15 novembre 1929, en

⁴⁷ BSGC, session de novembre 1929, p. 123. Le rapport est cité. Il doit s'agir du document suivant : AEV, 3220, 70, Rapport provisoire sur les moyens susceptibles d'améliorer l'écoulement des vins et des fruits du Valais en tenant compte des procédés de placement de produits, version française, signée O. Howald, 25 octobre 1928. La version allemande, également disponible dans ce dossier, est datée du 10 octobre.

⁴⁸ BSGC, p. 18.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 19.

⁵⁰ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.2/1, Protocole de la séance du 23 mars 1929.

⁵¹ *Ibidem*, 8.2/11, Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les moyens propres à améliorer les conditions de la viticulture valaisanne, 16 mai 1929.

⁵² CLÉMENZO, *La fondation des caves*, p. 30.

séance du Grand Conseil, Maurice Troillet rappelle encore que « toute spéculation est formellement interdite » et qu'il serait inadmissible que les caves coopératives fassent le commerce des vins, puisqu'elles sont créées uniquement pour encaver la récolte et ne sont pas « établies dans un esprit de lucre »⁵³.

Le 15 janvier 1930, la création de la Fédération des Caves coopératives valaisannes (FCCV) est entérinée par arrêté du Conseil d'Etat⁵⁴. Les organisations coopératives de vignerons, vinifiant uniquement la production de leurs sociétaires, pourront être membres et bénéficier des subsides cantonaux et fédéraux alloués⁵⁵.

Henry Wuilloud parle en faveur des Caves coopératives

Les protocoles des séances de la Société valaisanne de viticulture qui abordent la question des Caves coopératives ne relèvent pas d'interventions d'Henry Wuilloud. Ils ne nous permettent pas de connaître son avis. Tout au plus, lors de la séance du 23 mars 1929, lorsque le comité discute de la nécessité d'être informé de la position du commerce, il refuse de parler au nom de celui-ci, puisqu'il n'est pas présent en tant que secrétaire du Pavillon valaisan, association qui, en outre, n'est pas affiliée à l'Union des négociants en vins. Henry Wuilloud semble ne pas mélanger ses rôles. Peut-on toutefois penser que si les membres du Pavillon étaient en accord avec l'idée de caves coopératives, il ne se serait pas privé de le signifier ?

Quoi qu'il en soit, à titre personnel, Henry Wuilloud ne semble d'abord pas opposé aux Caves. Le *Nouvelliste valaisan* du 26 septembre 1929 rapporte notamment son discours devant l'assemblée générale de la Société valaisanne de viticulture. « Il a préconisé pour lutter contre la crise actuelle, la fondation de caves coopératives, la reconstitution de la vigne avec des produits de choix, la lutte contre les parasites et l'amélioration des méthodes de vendanges »⁵⁶. On pourra toujours se dire que le secrétaire de la société défend la ligne de celle-ci. Au vu de la personnalité d'Henry Wuilloud, nous peinons toutefois à croire qu'il aurait pu prendre la parole pour soutenir une initiative qu'il voyait clairement d'un mauvais œil. Il entre en outre dans la sous-commission de propagande pour les Caves coopératives⁵⁷.

Quelques mois plus tard, c'est un autre discours d'Henry Wuilloud que relate la presse, cette fois en tant que président de la Société de viticulture et d'agriculture de Sion. Faisant le point sur la crise de la mévente et sur les actions menées par les autorités, il dit : « l'Etat ne s'est pas désintéressé de la question et il vient de proposer au Grand Conseil qui les a admises, des mesures extraordinaires en faveur de la création de caves coopératives. C'est maintenant aux vignerons à s'aider eux-mêmes et à chercher aussi les moyens de tenir tête aux événements adverses. Sagement et prudemment menées, ces nouvelles entreprises peuvent sans doute exercer une heureuse influence dans le pays,

⁵³ BSGC, session de novembre 1929, p. 124.

⁵⁴ Arrêté du 15 janvier 1930 concernant l'allocation de subsides pour la construction et l'installation de caves coopératives de vinification, dans *Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais*, années 1930 et 1931, t. XXXII, p. 5-6. Sur les différentes appellations et l'organisation des Caves coopératives, voir ci-dessus, note 3.

⁵⁵ Pour plus de détails sur la création des Caves coopératives, voir ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 345 et suivantes.

⁵⁶ [s.n.], « Manifestations de vignerons », dans *Nouvelliste valaisan*, 26 septembre 1929, p. 2.

⁵⁷ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/4, Séance SVV, 7 décembre 1929, notes manuscrites.

surtout si elles savent voir dans ceux qui ont assumé jusqu’ici la tâche de l’écoulement de nos vins, des collaborateurs travaillant comme elles à la prospérité du vignoble.»⁵⁸ On voit poindre ici l’argument qui fera passer Henry Wuilloud dans le camp des adversaires des Caves dans les semaines qui suivent: l’impossible collaboration entre les Caves coopératives et les négociants.

Des documents conservés dans son fonds privé attestent qu’Henry Wuilloud était pressenti pour faire partie d’un comité d’initiative en faveur de la création d’une cave coopérative à Sion, comité lancé par le préfet Maurice de Torrenté⁵⁹. Toutefois, il s’excuse pour la séance prévue, sous le motif d’indisposition, et son nom ne figure pas dans la liste des membres publiée dans le *Nouvelliste valaisan* du 15 janvier 1930⁶⁰. Cet indice nous permet de penser que le secrétaire de la Société valaisanne de viticulture change d’opinion sur les Caves coopératives entre décembre 1929 et les premières semaines de janvier 1930.

C’est à Leytron que la première coopérative se crée; Sion suit rapidement. Lors des réunions de présentation, bien que beaucoup de vignerons adhèrent, des craintes se font également entendre: outre la peur d’un manque de financement, les producteurs s’inquiètent d’éventuelles représailles de la part des marchands de vin⁶¹.

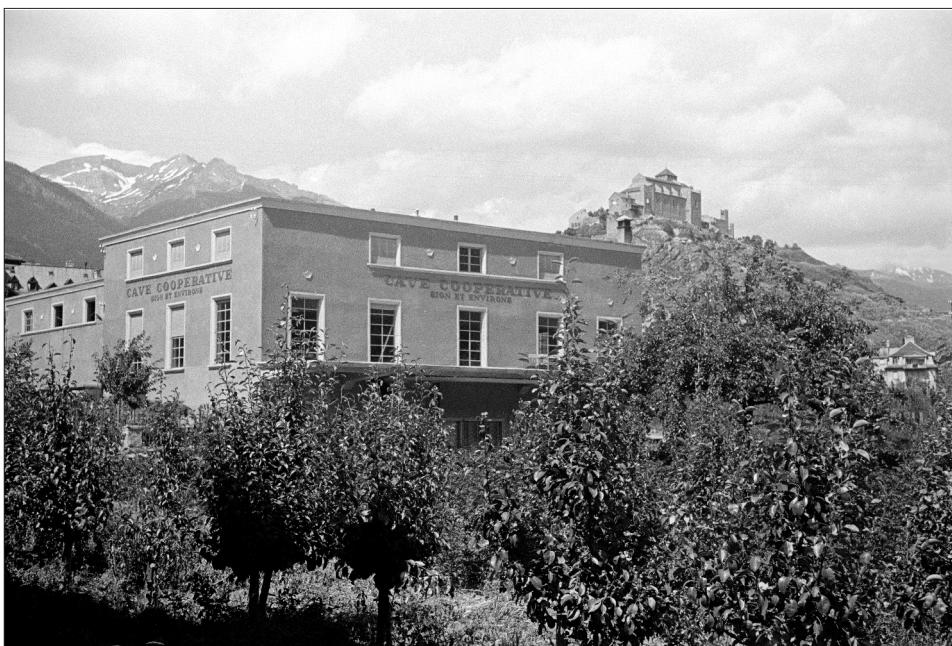


Fig. 3. Raymond Schmid, Caves coopératives de Sion, ca. 1935.

(© Raymond Schmid, Bourgeoisie de Sion, Médiathèque Valais-Martigny)

⁵⁸ [s.n.], «La distribution des prix aux agriculteurs sédunois», dans *Journal et Feuille d’Avis du Valais*, 17 décembre 1929, p. 2.

⁵⁹ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/2, Lettre du préfet du district de Sion, Maurice de Torrenté, aux présidents des Communes de Sion, Bramois, Savièse, Saint-Léonard, à Alexis Graven et à Henry Wuilloud, du 24 décembre 1929, note manuscrite sur la lettre: «excusé, indisposé».

⁶⁰ [s.n.], «Les caves coopératives en Valais», dans *Nouvelliste valaisan*, 15 janvier 1930, p. 3.

⁶¹ CLÉMENZO, *La fondation des caves*, p. 53.

Un combat d’opinion entre Caves et négociants

Malgré les annonces de bonnes intentions des initiateurs des Caves coopératives vis-à-vis du commerce, des tensions existent. Fréquemment, des articles contre les marchands sont publiés dans les journaux valaisans. Les avis sur le dossier «Caves coopératives» sont très tranchés. Les attaques fusent aussi bien du côté des partisans que des opposants. Les intermédiaires – courtiers, d’une part, négociants, de l’autre – sont visés par les défenseurs des Caves qui y voient un moyen de s’en libérer. Les partisans du commerce ne s’en laissent pas conter et prennent également la plume.

La Société valaisanne de viticulture s’inquiète de ce combat d’opinion et des articles publiés contre le commerce : cela «ne fait pas avancer la cause»⁶². Les membres du Pavillon valaisan relèvent également les attaques, mais décident qu’il ne faut pas y répondre et «qu’il vaut mieux laisser faire le temps»⁶³. Si telle est la position officielle du groupement, certains membres souhaitent pourtant entretenir le feu médiatique. Ainsi en est-il de Charles Bonvin qui, en date du 13 mars, rend Henry Wuilloud attentif à la parution d’un article contre les Caves dans le *Journal vinicole* et l’invite à le faire publier dans la presse cantonale⁶⁴.

On peut lire par exemple...

Le 22 janvier 1930, par suite d’une conférence du directeur de l’Ecole d’agriculture de Châteauneuf sur les Caves coopératives, tenue à Sion, paraît un entrefilet dans le *Confédéré* qui mentionne le faible intérêt rencontré par l’événement et émet l’hypothèse d’une réticence du milieu viticole sédunois. Il rappelle au passage quelques échecs cuisants rencontrés précédemment par divers acteurs du domaine (notamment UVA S.A., entreprise visant à ouvrir des lieux de dégustation de vins valaisans hors canton et présentée comme une initiative souhaitée par Maurice Troillet)⁶⁵.

En réponse paraît dans l’édition suivante du même journal un article signé à plusieurs mains⁶⁶ :

«On savait déjà que dans certains milieux intéressés une sourde opposition se dessinait [...]. Aujourd’hui, l’attaque se dessine et l’on commence à lever le masque», écrit un certain X. en citant l’entrefilet. La comparaison avec les débâcles citées est contestable, selon l’auteur : «les Caves coopératives [...] ont un caractère tout opposé et [...] tout commerce est rigoureusement exclu». A son sens, la mise en commun de la récolte et de la vente des producteurs aura pour effet de supprimer les intermédiaires et de relever les prix à leur profit.

Ne pourrait-on pas lire ici une attaque plus contre les courtiers que contre les marchands de vin ? Sans être dans le contexte de l’époque ni sentir l’ambiance qui y régnait réellement, cela nous paraît plausible. Ce n’est pourtant pas ainsi que l’entend l’auteur d’un article anonyme paru dans le *Nouvelliste valaisan* quelques jours plus tard. Il y voit une attaque directe contre le commerce : «C’est évidemment d’après D. la faute des marchands du Valais. Le commerce du vin, qui est le plus atteint par la crise, a le devoir de protester contre pareilles attaques, car il a su faire son devoir dans les circonstances les

⁶² AEV, Henry Wuilloud, 4.1.2/3, Protocole de l’assemblée générale du 10 février 1930.

⁶³ *Ibidem*.

⁶⁴ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/2, Lettre des hoirs Charles Bonvin Fils à Henry Wuilloud, du 13 mars 1930.

⁶⁵ [s.n.], «Chronique sédunoise», dans le *Confédéré*, 22 janvier 1930, p. 3.

⁶⁶ [s.n.], «Caves coopératives de Riddes», dans le *Confédéré*, 24 janvier 1930, p. 2.

plus difficiles. [...] La conjuration de la crise doit être recherchée dans l’entente de tous les intéressés. Une guerre n’a jamais été qu’un moyen de destruction »⁶⁷.

La réponse fuse dès le lendemain sous une plume anonyme. Pour l’auteur, l’article de la veille rappellerait un peu le discours du loup à l’agneau, l’accusant de troubler son breuvage. « Nous tenons à le répéter, les caves coopératives n’ont pas été créées pour faire la guerre au commerce, mais nous tenons à déclarer également que les agneaux n’entendent plus être mangés par les loups et qu’ils sauront se défendre. »⁶⁸

Si l’on pouvait imaginer que les courtiers étaient la cible des attaques dans un premier temps, il n’y a plus de doute désormais sur les tenants de cette guerre médiatique : les défenseurs des marchands attaquent les Caves ; ceux des Caves s’en prennent aux marchands.

Tenter une entente pour l’écoulement des vins des Caves

Si les Caves coopératives sont destinées uniquement à encaver et à produire du vin, encore faut-il qu’elles trouvent un marché pour celui-ci. Pour le comité de la FCCV, il semble incontournable d’entrer en pourparlers avec l’UNVV afin de s’assurer son aide pour écouler les produits des Caves. Plusieurs personnalités engagées dans des entreprises similaires en Suisse et dans d’autres pays, ainsi que des contacts pris lors d’un voyage en Suisse allemande, marché indispensable aux vins valaisans, le confirment. Le commerce est déjà bien organisé, il a des relations établies avec les cafetiers et les hôteliers. Il est difficile de s’en passer et le faire serait sans aucun doute source de conflit, situation à éviter lorsqu’on s’engage dans une telle initiative. Si le commerce n’est pas ouvert à la discussion, peut-être serait-il bon de lui rappeler que les Caves pourraient alors faire du vin en bouteille et ainsi concurrencer les négociants sur ce qui est leur source principale de bénéfice⁶⁹.

A l’unanimité, le comité de la FCCV décide d’entreprendre, dans un premier temps, une démarche auprès du commerce de gros en Valais et, si nécessaire, auprès du commerce de détail. Il décide en outre que si les Caves obtiennent des conditions favorables pour des vins en fût, elles abandonneront l’idée de produire en bouteille, même si elles sont équipées pour le faire. Si entente il y avait, elles pourraient même proposer aux commerçants de réaliser la mise en bouteilles pour leur compte, selon des modalités déterminées.

Des contacts sont pris aussitôt avec l’UNVV et avec la faîtière suisse. Nous n’avons pas le procès-verbal de ces séances, mais uniquement leur résumé dans un rapport délivré par Rodolphe von der Mühl au comité de la FCCV⁷⁰. Les premiers rencontrés sont Edouard Buro et Robert Bonvin-Kaelin, respectivement président et secrétaire de l’UNVV. Après leur avoir présenté la position des Caves, le comité leur aurait signifié qu’« il ne dépendrait que de l’attitude du commerce que les Caves coopératives, si bien installées, fussent un instrument de travail à sa disposition plutôt qu’une arme aiguisée contre lui ». Si les termes employés ont été ceux-là, le ton était donné. La FCCV compte travailler avec le commerce, mais « par défaut » et en posant ses conditions, non dans une bonne entente⁷¹.

⁶⁷ [s.n.], « A propos de caves coopératives », dans *Nouvelliste valaisan*, 28 janvier 1930, p. 3.

⁶⁸ [s.n.], « L’importance des caves coopératives », dans *Nouvelliste valaisan*, 29 janvier 1930, p. 3.

⁶⁹ AEV, 3300-1, 1133, Séance du 24 mai 1930.

⁷⁰ *Ibidem*, 1132, Copie d’un rapport du directeur de l’Office central des vins du Valais, Sion, sur la prise de contact avec le commerce des vins, 10 juillet 1930.

⁷¹ *Ibidem*, relatant une rencontre qui a eu lieu le 26 juin 1930.

L’UNVV ne ferme toutefois pas la porte et demande que les conditions soient précisées pour qu’elle puisse se prononcer. Le 8 juillet, les Caves confirment leur position, sans pour autant spécifier les termes d’un accord : elles sont prêtes à travailler exclusivement avec le commerce si des conditions satisfaisantes sont garanties et demandent à l’Union de s’engager dans un délai de 12 jours, sans quoi d’autres démarches devront être effectuées pour assurer l’écoulement des vins. Ce courrier confirme que le ton est plus à la menace qu’au compromis : « si les caves affiliées à notre Fédération ne peuvent être considérées comme concurrentes des marchands de vins qui encavent, puisque certaines années des quantités parfois importantes de vendange ne pouvaient être absorbées, il pourrait par contre se produire que pour la vente des vins les caves entrent en concurrence avec le commerce »⁷². Le directeur se fonde sur l’exemple de Morges où cave coopérative et commerce se disputent le marché, n’apportant ainsi aucune amélioration à la situation de la viticulture.

Les Caves craignent la difficulté des pourparlers avec le commerce valaisan, d’autant plus que l’Union suisse des négociants en vins leur a stipulé qu’elle n’entrerait pas en discussion sans l’assentiment de la section cantonale. Elles sont ainsi forcées d’attendre la prise de position de l’Union. En effet, selon Rodolphe von der Mühl, « agir autrement ferait la partie trop belle au commerce qui ne demanderait pas mieux, certainement, que de mettre la Fédération dans la position de celui qui ‘déclare la guerre’ ainsi que dans l’embarras en boycottant les Caves »⁷³. Dans cette situation, la carte de la diplomatie n’aurait-elle pas été plus efficace que celle de la défiance ?

Le 16 juillet, l’UNVV rend sa décision : elle refuse de s’engager à ce stade. Pour les historiens qui ont travaillé sur le sujet à ce jour, cette prise de position est vue comme une fin de non-recevoir⁷⁴. Il nous semble que cette vision mérite toutefois d’être nuancée. Certes, l’UNVV ne répond pas par l’affirmative, mais ce que la lettre stipule est que vu la crise générale de l’écoulement des vins, les stocks des vendanges de 1927 et de 1929 dont elle dispose encore et les importants investissements réalisés par les marchands de vin pour les actions de pressurage, d’encuvage et d’exploitations, il ne lui est guère possible de garantir l’achat ou le placement des encuvages des Caves coopératives. Pour les mêmes raisons, elle ne peut accéder à la proposition de leur confier la mise en bouteille. L’UNVV précise encore que « pour les relations à envisager entre les Coopératives et le commerce, la qualité et les prix joueront un rôle, de manière qu’il n’est pas possible à nos membres de prendre un engagement quelconque à ce sujet ». Aucun des deux critères de négociation mentionnés ici n’est analysable à cette date. Le vin n’est pas encore produit et les prix ne peuvent être fixés à l’avance. Les Caves ont uniquement annoncé qu’elles demanderaient un montant plus élevé à la brantée que celui

⁷² *Ibidem*, Copie d’une lettre adressée à Ed. Buro, président de l’UNVV, signée Rod. E. von der Mühl, Sion, du 8 juillet 1930.

⁷³ *Ibidem*, Rapport du directeur de l’Office central des vins du Valais, Sion, sur la prise de contact avec le commerce des vins, Sion, 10 juillet 1930.

⁷⁴ CLÉMENZO, *La fondation des caves*, p. 54; GUEX, *Provins Valais. 1930-1980*; Jean-Jacques GERMANIER, *Aspects de la viticulture valaisanne de l’entre-deux-guerres*, mémoire de licence non publié, 1978, p. 48. La position de Sabine Carruzzo-Frey est moins tranchée, mais elle écrit tout de même : « Malgré les négociations entreprises par le comité de la FCCV, les commerces de vins valaisans ont décidé de boycotter les produits des vignerons sociétaires » (ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 353) et elle mentionne également « une fin de non-recevoir » (*Ibidem*, p. 358).

qui serait versé aux courtiers, puisqu’elles offrent une réelle plus-value : la livraison d’un vin fait sur lequel le commerce peut effectuer un contrôle qualité⁷⁵.

De toute évidence, on ne sent pas d’enthousiasme de l’Union face à l’arrivée de ce nouvel acteur, mais le document ne montre pas non plus une attitude hostile et tranchée. C’est d’ailleurs ce que perçoit également le Dr Oskar Howald, sous-directeur de l’Union suisse des paysans, consulté par la FCCV :

au moins celui-ci [le commerce] n’a pas pris de position hostile à vos efforts. Ainsi, il y a un bon point d’acquis. Il s’agira maintenant pour vous avant tout de veiller à une vinification soignée et de faire plus tard des offres au commerce concernant l’écoulement de vos vins. Vous ne pouvez naturellement pas demander de la part du commerce un engagement de vous écouter vos vins.⁷⁶

La FCCV accuse réception de la lettre de l’UNVV sur un ton des plus diplomatiques, « persuadée que l’entente [entre les Caves et le commerce] ne peut être que profitable à la prospérité du vignoble du pays » et émettant le vœu qu’elle devienne durable. Les Caves en profitent d’ailleurs pour lui proposer de participer à une action de propagande qu’elles sont en train de mettre sur pied pour la période des vendanges et jusqu’à l’automne.

L’Union refuse cette nouvelle proposition, avançant des raisons financières. Elle s’est déjà engagée dans une campagne d’envergure organisée par la Chambre valaisanne de commerce entre mai et juin et ne peut assumer une seconde action de ce type. Si l’argument utilisé est plausible, on peut imaginer que ce refus, ajouté au premier, dans un contexte de tension palpable, soit interprété comme une confirmation de non-collaboration.

La position de Camille Desfayes sur la question commerciale

Le 13 juillet 1930, Camille Desfayes, le très influent président de la cave coopérative de Leytron, rédige un document sur les « rapports éventuels entre le commerce de vin et les Caves coopératives »⁷⁷. Les pourparlers avec le commerce ont déjà commencé et cette prise de position est peut-être influencée par la retenue de l’UNVV. Toutefois, elle montre bien que les Caves voient un avantage certain à commercialiser directement leurs vins, sans passer par des intermédiaires. Parlant de la création des caves, il relève : « Pareille organisation présuppose l’idée que le vigneron entend se soustraire à l’obligation de passer par l’intermédiaire du commerce pour écouter sa production. Mais pourra-t-on vendre à de meilleures conditions en livrant directement à la clientèle indigène ou suisse ? » Moins de frais de courtage, pas de frais de transport de la vendange au pressoir, pas de marge à donner aux négociants : une réponse affirmative à la question ci-dessus « n’est pas douteuse » pour l’auteur. Il croit en outre qu’au bout de quelques années, d’excellents débouchés pourraient être assurés.

Cependant, y aurait-il « pour les débuts spécialement, avantage à passer par leur intermédiaire en leur vendant notre vin à certaines conditions favorables au point de vue du prix et de la réclame ? » s’interroge-t-il. Il pense que l’éventualité d’une telle entente doit être examinée sans parti pris et en toute indépendance. Pour quelles raisons ? Principalement

⁷⁵ AEV, 3300-1, 1133, Séance du 11 juillet 1930, p. 2.

⁷⁶ *Ibidem*, 1132, Copie d’une lettre adressée à R. von der Mühll, signée O. Howald, du 26 juillet 1930.

⁷⁷ *Ibidem*, Aperçu concernant les rapports éventuels entre le commerce de vin et les Caves coopératives, signé C. Desfayes, 14 juillet 1930.

Union des Négociants en Vins du Valais

1^{er} Janvier 1930.

Liste des Maisons faisant partie de l'Union des Négociants en Vins du Valais

Mitgliederverzeichniss des Walliser Weinhandlerverbandes

Les Maisons suivantes font partie de l'Union des Négociants en Vins du Valais et livrent, sous toutes garanties, **Fendant**, **Dôle**, **Johannisberg**, ainsi que toutes les **Spécialités** du vignoble valaisan.

Unterzeichnete Firmen sind Mitglieder des Walliser Weinhandlerverbandes und liefern unter voller Garantie **Fendant**, **Dôle**, **Johannisberg**, sowie alle **Spezialweine** des Walliserlandes :

Antille Damien	Sierre	Giroud Edmond	Chamoson
Antonin et Genetti	Vétroz	Imesch Léopold	Sierre
Bagnoud Adrien	Lens	Lorétan Robert	Sion
Bérard Charles	Sierre	Les Fils Maye	Riddes
Hoirs de Charles Bonvin fils	Sion	Maye Pascal & Cie	Chamoson
Bonvin-Kælin R. & Cie	Sierre	Hoirie Louis Michelod	Leytron
Bruchez Joseph	Lens	Mont d'Or, S. A.	Sion
Buro Edouard	Sierre	Orsat Alphonse	Martigny
Caron Henri	Fully	Pitteloud J.-Jos.	Sion
Carrupt H. et J.	Chamoson	Pont Joseph	Chamoson
Cina F. & Cie	Salquenen	Ribordy Léonce	Riddes
Clavien Julien	Sierre	Roh Maurice	Leytron
Cottagnoud Frères	Vétroz	Romailler Joseph	Granges
Crittin Aimé	Riddes	Spahr Henri	Sion
Crittin Jos. & Cie	Chamoson	Syndicat vinicole	Chamoson
Gaillard Léopold	Sion	Syndicat vinicole	Charrat
Gattlen Joseph	St-Léonard	Syndicat de Propriétaires	Vétroz
Gay Maurice	Sion	de Torrenté Paul	Sion
Genetti Armand	Ardon	Udry & Evêquoz	Vétroz
Genetti Auguste, père	Ardon	Varone Frédéric & Fils	Sion
Germanier Urbain	Vétroz	Vergères & Moren	Conthey
Gilliard Rob. & Cie	Sion	de Werra Oscar Hoirie	Sion

Pour tous renseignements sur les vins et le vignoble du Valais, veuillez vous adresser à l'**Office cantonal de l'Union des Négociants en Vins du Valais, Sion**.

Auskünfte über die Walliserweine und Rebberge erteilt bereitwillig zu jeder Zeit das **Office cantonal de l'Union des Négociants en Vins du Valais, Sitten**.

Le Gérant de l'Office. — Der Geschäftsführer :

Dr Henry WUILLOUD, ing. agr.

Téléphone : Sion 350.

Diolly / Sion.

Fig. 4. Circulaire de l'UNVV du 1^{er} janvier 1930 mentionnant les membres de l'organisation.
(AEV, Henry Wuilloud, 8.2/2. Photo : AEV)

parce qu'il ne faut pas qu'il soit dit que les Caves sont décidées « à faire dès le début preuve d'une intransigeance absolue » et qu'elles ne doivent pas être accusées d'un « exclusivisme étroit et intractable » ou d'avoir été les premières à déclencher la concurrence. Sur le fond, pourtant, Camille Desfayes ne croit pas à une entente satisfaisante. Il pense que les marchands de vins ont peur des Caves et s'ouvrent à une collaboration pour les « canaliser à leur profit et pour éviter une concurrence qu'ils sentent redoutable » et destinée à leur enlever peu à peu leur monopole. Selon lui, il ne sera pas possible par le commerce de parvenir à un prix plus rémunérateur pour le producteur et d'offrir au marché suisse des vins de choix qui s'adaptent aux goûts de n'importe quel consommateur et qui peuvent rivaliser avec des produits concurrents. Si le commerce refuse de donner les garanties demandées – ce qu'il pense –, il restera aux Caves à travailler « pour leur propre compte, sans craindre d'engager, s'il le faut, une lutte [qu'elles conduiront] sans animosité, mais au moyen de la concurrence de produits supérieurs à ceux du commerce ». La position est claire. Camille Desfayes ne doute pas du refus du commerce et, s'il pense nécessaire de faire bonne figure en négociant, les Caves auraient d'après lui tout avantage à se passer de cet intermédiaire. On est loin des assurances données par Maurice Troillet sur l'objectif non commercial des Caves.

Trouver d'autres débouchés commerciaux

En séance du 8 août, les Caves décident malgré tout de poursuivre les tractations. En parallèle, elles chercheront d'autres débouchés, puisqu'un résultat positif semble peu probable⁷⁸.

Des démarches en ce sens ont déjà été effectuées durant les semaines précédentes. Les Caves ont contacté la Fédération suisse des négociants en vins pour lui demander les adresses de groupements régionaux auxquels elles pourraient proposer d'écouler ses vins⁷⁹. Sur la base des renseignements reçus, le directeur de l'Office central, Rodolphe von der Mühl, a entrepris un voyage en Suisse allemande afin d'établir des premiers contacts avec les directeurs des sections de la Suisse orientale, de la Suisse centrale et des deux Bâle⁸⁰. Il a également été reçu par l'Union suisse des paysans et par le Dr Ernst Feisst, directeur de l'Office central de propagande des produits de l'arboriculture fruitière et de la viticulture suisses⁸¹, qui s'avérera être un soutien de poids pour les Caves coopératives.

La montée des périls

A l'approche des vendanges, entre tenants et opposants des Caves la tension semble encore monter d'un cran. Dans les villages, les gens parlent. Chacun y va de son opinion. Ces « brèves de comptoir » sont difficiles à documenter, mais on en retrouve quelques indices dans les archives. Une « campagne sournoise menée contre les Caves coopératives » dans les villages par le commerce et les courtiers fait par exemple l'objet de discussions lors d'une séance du comité des Caves⁸².

⁷⁸ *Ibidem*, 1133, Protocole de la séance du 8 août 1930.

⁷⁹ *Ibidem*, 1123, Copie d'une lettre adressée à Emile Obrist, vice-président de la Fédération suisse des négociants en vins, du 22 juillet 1930.

⁸⁰ *Ibidem*, 1133, Protocole de la séance du 8 août 1930.

⁸¹ Nommé ci-après Office central de propagande, pour faciliter la lecture. Concernant Ernst Feisst, voir sa notice biographique sur le site Internet des archives de l'histoire rurale, [en ligne:] [https://www.historierurale.ch/pers/personnes/Feisst,_Ernst_\(1897_1968\)_DB1010.html](https://www.historierurale.ch/pers/personnes/Feisst,_Ernst_(1897_1968)_DB1010.html) (consulté le 27 juin 2022).

⁸² AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance du 11 juillet 1930.

Des opinions et des articles retrouvés dans la presse cantonale laissent également imaginer l'atmosphère qui règne en cette année 1930.

Dans le *Nouvelliste valaisan* du 3 août, « un paysan » relate :

- Je suis pour la Coopérative, et j'y conduirai ma récolte avec confiance entière.
- Avec la même confiance, je vendrai à mon marchand de vins.

Ce dialogue, avec des variantes, on l'entend dans nos villages, sur les chemins, et d'une vigne à l'autre. Il y a aussi parfois, hélas ! des phrases où l[e] mécontentement, la haine, et la calomnie se donnent libre cours.⁸³

L'auteur de l'entrefilet appelle ensuite à la conciliation pour le bien du vignoble valaisan. « Soyons donc pour les Caves coopératives et pour les Marchands de vins », conclut-il, reconnaissant les efforts fournis jusqu'ici par les seconds et l'intérêt de voir apparaître les Caves comme nouvel acteur⁸⁴.

Son appel n'est pas entendu, bien au contraire. Dans les mois qui suivent, les positions se figent. En octobre 1930, l'UNVV crée un secrétariat permanent – son Office cantonal – et confie sa gérance à Henry Wuilloud. Elle souhaite ainsi renforcer sa position et travailler à la sauvegarde de ses intérêts au vu de l'attitude adoptée par les Caves⁸⁵. Ces dernières ne manquent d'ailleurs pas de relever que le commerce se prépare à l'offensive. Le combat devient toujours plus virulent, jusqu'à atteindre son paroxysme en été 1931.

Henry Wuilloud démissionne de ses fonctions à l'Etat du Valais

Lorsque Henry Wuilloud entre en fonction comme secrétaire-gérant de l'UNVV, il n'est plus employé par l'Etat du Valais. En juillet 1930, le Conseil d'Etat accepte sa démission du poste de professeur auprès de l'Ecole d'agriculture⁸⁶. C'est également durant cette première partie de l'année 1930 qu'il renonce à la direction du Domaine du Grand-Brûlé. On peut supposer que son opposition aux Caves et aux avantages dont elles jouissent de la part de l'Etat du Valais, et en particulier du Département de l'intérieur, entre en jeu dans ces décisions. On sait notamment le soutien inconditionnel apporté par Albert Luisier, directeur de l'Ecole d'agriculture, aux Caves coopératives. Quant au Domaine du Grand-Brûlé, il livre une partie de sa vendange à la cave de Leytron dont l'Etat est sociétaire⁸⁷.

Henry Wuilloud reste toutefois secrétaire de la Société valaisanne de viticulture au moins jusqu'en 1936. Au vu des tensions sans cesse grandissantes entre les négociants et les Caves coopératives et de ses positions prises contre Maurice Troillet, on peut se demander comment une telle collaboration au sein de la société a pu se maintenir. En 1931, des observateurs contemporains se sont d'ailleurs interrogés ouvertement dans les journaux valaisans sur cette double casquette d'Henry Wuilloud⁸⁸.

⁸³ [s.n.] [un paysan], « Coopératives et marchands de vin », dans *Nouvelliste valaisan*, 3 août 1930, p. 2.

⁸⁴ *Ibidem*.

⁸⁵ AEV, Henry Wuilloud, 4.1.2/3, Protocole de l'assemblée générale du 8 septembre 1930 ; *Ibidem*, 3.1.1/2, Protocole de la séance du comité du 22 octobre 1930.

⁸⁶ [s.n.], « Décisions du Conseil d'Etat », dans *Feuille d'Avis de Martigny, Entremont et de la Vallée du Rhône*, 12 juillet 1930, p. 2. Parmi ces décisions figure l'acceptation de la démission d'Henry Wuilloud.

⁸⁷ ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 327.

⁸⁸ [s.n.] [des vignerons], « Jusques à quand ? », dans *Nouvelliste valaisan*, 3 mars 1931, p. 3 ; DELATREILLE, « Autour d'un cumul », dans *Ibidem*, 7 mars 1931, p. 2.

L'offensive du commerce

La première arme levée par l'UNVV est de rallier les courtiers à sa cause, d'en faire des alliés. Eux aussi sont tenus responsables de la crise viticole et sont la cible des Caves qui souhaitent, selon l'Union, éliminer tous les intermédiaires. Dans cette situation, les courtiers se laissent facilement convaincre de rejoindre le commerce dans sa lutte⁸⁹.

La deuxième arme brandie par les négociants est celle des prix de vente des vins. Selon les Caves, le commerce pratique des prix bas tout en conservant les prix payés au producteur. Jouer sur les prix semble être de bonne guerre, mais pour les Caves, cela montre que le commerce a décidé de «mener une lutte à outrance contre les organisations de producteurs»⁹⁰.

Une ligne de défense : la vente directe

Les Caves ne voient qu'une seule stratégie de défense : organiser la vente directe de leurs produits, proposer des vins en bouteille aussi bien pour le vin ordinaire que pour le premier choix, intensifier la propagande⁹¹.

L'Office central doit s'en charger ; une commission de vente est créée. La Suisse est divisée par rayons d'action. Dans les principaux, les Caves rechercheront un représentant grossiste ; ailleurs, elles engageront des voyageurs. Se faire un nom, alors que les marchands de vins sont bien en place et semblent appeler au boycott, n'est toutefois pas chose aisée. En mai, en séance du comité, on s'inquiète des difficultés d'écoulement rencontrées. Les voyageurs ne vendent quasiment pas. Le système doit être amélioré et les efforts, intensifiés.

L'avis d'un expert

En mars 1931, Maurice Troillet sollicite Auguste Pillonel, expert-conseil en matière d'organisation industrielle et commerciale, membre de l'Organisation internationale d'organisation scientifique, afin qu'il aide la FCCV à établir la commercialisation de ses vins. On ne sait si cette collaboration se mettra effectivement en place, mais l'expert semble accepter la proposition. Dans sa lettre d'acceptation, il donne son avis sur la situation⁹² : « Votre idée de faire étudier l'organisation rationnelle du service des ventes des coopératives valaisannes me paraît d'autant plus digne d'application que la création des coopératives a été ardemment combattue par des commerces privés intéressés au maintien de l'ancienne situation si préjudiciable aux producteurs. Il y a même des marchands de vin bien connus qui ne se gênent pas de dire 'qu'ils attendent les coopératives au contour'. C'est un propos que j'ai entendu de mes oreilles.

[...] J'estime que le commerce privé a rendu de très grands services à l'économie valaisanne et que la situation qu'il a acquise n'a pas été sans difficultés, sans un travail acharné, sans déboires et souvent sans pertes sérieuses. Seulement il s'est produit dans ce

⁸⁹ Voir ci-dessus, p. 173-174. En juillet 1931, il est rapporté en séance du comité de l'UNVV qu'une discussion a eu lieu avec les courtiers, qui acceptent de retirer de leur brochure les stocks des Caves coopératives et de ne faire apparaître que ceux du Commerce (AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Séance du comité du 3 juillet 1931).

⁹⁰ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance du comité du 29 décembre 1930.

⁹¹ *Ibidem*.

⁹² *Ibidem*, 1134, Lettre d'Auguste Pillonel à Maurice Troillet du 5 mars 1931.

domaine un phénomène qui se renouvelle souvent ailleurs aussi, quand les intéressés, grâce à leur travail intelligent, parviennent à créer en leur faveur, par la coalition également, un véritable monopole et une espèce de dictature des prix.

La création des coopératives mettra fin à cet état des choses, à la condition que leurs services soient bien organisés depuis la récolte du raisin jusqu'à la remise du produit au consommateur.

[...] Le commerce privé a fait de grands progrès dans son organisation, et il y a bien des enseignements à puiser dans ses méthodes. Toutefois, c'est dans l'organisation commerciale que la rationalisation a fait le moins de chemin. [...] Si votre comité est d'accord en principe de donner suite à votre idée, je prendrai rendez-vous avec lui ou avec une délégation pour discuter différents points préliminaires [...].

Un des grands malheurs de l'époque actuelle, une des causes de la crise aussi, c'est la multiplication inouïe des intermédiaires. On renchérit ainsi beaucoup les prix de vente et le consommateur instinctivement se défend par l'abstention ou par la compression des besoins. La rationalisation a pour principe de réduire le parcours entre le producteur et le consommateur ».

Des soutiens de poids

La FCCV bénéficie pourtant de soutiens importants de la part de l'Union suisse des paysans et de l'Office central de propagande⁹³. Le directeur dudit Office, Ernst Feisst, semble remuer ciel et terre pour aider les Caves. Sur demande de Maurice Troillet – à qui il exprime à plusieurs reprises dans ses lettres son admiration et le cœur qu'il met à la tâche –, il se fait l'intermédiaire des Caves auprès de leurs représentants et les rencontre pour connaître les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Selon lui, il n'y a pas de mot d'ordre contre les Caves du côté des cafetiers-restaurateurs, qui voient plutôt d'un bon œil l'arrivée d'un nouvel acteur susceptible de limiter leur dépendance vis-à-vis du commerce. Par contre, les démarches ne se font pas au bon moment puisque, à la fin du printemps, les stocks pour l'été sont déjà constitués. En outre, les Caves doivent baisser un peu leurs prix pour qu'ils soient concurrentiels par rapport à ceux des marchands, environ 10 centimes moins cher⁹⁴. L'Office central avait déjà conscience de ce problème et a consenti à d'importants efforts pour rectifier le tir à l'avenir.

Plus étonnant encore, le Dr Feisst prend divers contacts avec des organisations de producteurs telles que les «Mostereigenossenschaften des Kantons Bern und Westschweiz» et le «Bernischer Genossenschaftsverband» pour leur présenter le travail des Caves, la situation difficile dans laquelle elles se trouvent à ce jour par manque de débouchés dans la commercialisation, et pour appeler à la solidarité «afin d'assainir les conditions» de la viticulture⁹⁵. Il rencontre même des clients potentiels, dont Migros et Denner, pour placer les vins des Caves⁹⁶. Connaissant bien le patron de cette dernière entreprise, il parvient à un accord avec lui pour une importante commande⁹⁷.

Certaines lettres que nous avons pu consulter montrent que les démarches du Dr Feisst vont à l'encontre du devoir de neutralité dont devrait faire preuve l'Office central de propagande. Il invite d'ailleurs ses interlocuteurs à garder ces

⁹³ *Ibidem*, 1133, Protocoles des séances du 29 mai 1931 et du 2 juillet 1931.

⁹⁴ *Ibidem*, Lettre du Dr Feisst à Maurice Troillet du 27 mai 1931.

⁹⁵ *Ibidem*, 1132, Lettre du Dr Feisst à Maurice Troillet du 16 mai 1931.

⁹⁶ *Ibidem*, Lettre du Dr Feisst à M. Troillet du 27 mai 1931.

⁹⁷ *Ibidem*, Lettre du Dr Feisst à M. Troillet du 3 juin 1931.

échanges strictement confidentiels, tout en arguant que le caractère exceptionnel de ce cas l'autorise à déroger à certaines règles. Dans ce courrier, il tient le commerce, « qui a pris une position intransigeante », pour responsable de la situation des Caves: selon le rapport fait par Maurice Troillet et les organes dirigeants de celles-ci, il utiliserait « sa force financière afin d'enterrer les jeunes coopératives dès que possible »⁹⁸.

TEINTURERIE PARISIENNE
ROSSIAUD FRÈRES & Cie, MARTIGNY-VILLE
 AVENUE DU GRAND ST-BERNARD — TÉLÉPHONE 253

Installation moderne pour tout ce qui concerne la teinture, le lavage chimique le nettoyage à sec, etc. — Lavage et glaçage de cols et manchettes. Stoppage
Envoi par poste. — **Deuil rapide**

Soyons solidaires !

Vignerons qui faites partie des
Caves coopératives

fréquentez les cafés qui achètent et vendent **VOTRE VIN**

PHOTO PORTRAIT D'ART
 AVENUE de la GARE, TÉLÉPH 2.46
 MARTIGNY **DARBELLAY** ENCADREMENTS
 TOUT POUR LA PHOTO

Charles MÉROZ
Maréchalerie
 Soudure autogène
 Réparations en tous genres

Machines agricoles
 Représ.: Fritz MARTI S. A., Berne
 Pièces de rechange pour toutes marques

Martigny-Ville

Ma 18 VI
 à l'occas maison
 RA

Fig. 5. Encart paru dans la presse valaisanne. Ici, dans le *Rhône*, 27 mars 1931.

(Médiathèque Valais-Sion)

⁹⁸ *Ibidem*, Copie de lettre adressée par le Dr Feisst à M. S. Fraevel, Obstverwertungsgenossenschaft Bischofszell, du 2 juin 1931.

Malgré tous les efforts consentis, se faire une place reste difficile et les Caves peinent à écouler leurs produits. La situation est telle qu'en juillet 1931, plusieurs personnalités d'importance entreprennent des démarches discrètes auprès du commerce pour qu'il les aide en reprenant une partie de leurs stocks. Le conseiller fédéral Edmund Schulthess, en charge du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), aurait approché le conseiller national Camille Crittin pour sonder le terrain⁹⁹. Henry Wuilloud a également eu une entrevue avec Ernst Feiss, qui cherche à le convaincre en arguant que racheter une partie des stocks inciterait les Caves à ne pas intensifier leurs moyens de promotion en Suisse allemande, action qui pourrait être néfaste au commerce¹⁰⁰. Le comité de l'UNVV refuse toutefois d'intervenir : pour Léopold Imesch, « les Caves doivent faire leur expérience, il est trop tôt pour leur venir en aide » ; il est suivi à l'unanimité¹⁰¹.

Une embellie pour les Caves

En été 1931, malgré tout, la situation dans le domaine des ventes semble s'améliorer. Les efforts ne doivent pas être relâchés ; au contraire, les Caves souhaitent les intensifier. Les compétences commerciales de Rodolphe von der Mühl sont fortement critiquées et certains membres du comité réclament sa démission. L'homme a toutefois des qualités indubitables dans les questions de techniques viticoles et de vinification. Il est dès lors décidé, dans un premier temps, de lui adjoindre, en matière de ventes, Joseph Michaud, un professeur de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf. Il entre en fonction au 1^{er} septembre 1931. Quelques mois plus tard, Rodolphe von der Mühl quitte cependant son poste et Joseph Michaud accède à la direction des Caves, fonction qu'il conservera durant quelque 40 ans.

A son arrivée, le ton change. Pour lui, au vu de l'attitude du commerce, les Caves ne doivent pas rester en retrait. Au contraire, elles doivent « travailler de la même façon que lui, soit engager des voyageurs, faire de la réclame, des livraisons à domicile et ne pas avoir de prix rigides fixés par une commission des ventes »¹⁰². Les paroles sont aussi suivies d'actes. Plusieurs propositions sont adoptées avant même son entrée en fonction : établir des rayons de vente et de propagande ; acheter un camion de marque suisse pour assurer les livraisons et avoir ainsi une « réclame vivante » ; développer des partenariats avec des marchands de vins dans les grands centres de vente afin de disposer d'un espace de dépôt pourvu d'installations adéquates et d'une clientèle déjà établie ; supprimer le terme « coopératives » qui peut être connoté et adopter comme raison sociale « Fédération des producteurs de vins du Valais »¹⁰³.

A cette même période, pour la première fois, les protocoles des séances de la FCCV annoncent que la situation financière est bonne et que les ventes sont en augmentation¹⁰⁴.

⁹⁹ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Séance du comité de l'UNVV du 3 juillet 1931.

¹⁰⁰ *Ibidem*.

¹⁰¹ *Ibidem*. Il est fréquent que les marchands de vins se défendent en mettant en avant leur expérience, les sacrifices réalisés pour la promotion des vins valaisans ainsi que la croyance erronée des dirigeants des Caves quant aux « facilités » de faire du commerce et la naïveté de leur analyse du marché du vin.

¹⁰² AEV, 3300-1, 1133, Séance du comité de la FCCV du 26 août 1931.

¹⁰³ *Ibidem*.

¹⁰⁴ *Ibidem*, Séance de la FCCV du 20 août 1931.



Contre la neige et le gel, un vin de soleil
Le Valais!

Vins blancs

FENDANT
Le « Classique » du Valais. Chaleur douce et ferme.

JOHANNISBERG
Bouteille rare : se déguste mieux avec les années.

ARVINE
Très corsé, vigoureux. Franchise un peu rude. Laissez vieillir.

AMIGNE
Ardeur, délicatesse. Le Grand vin de l'amateur.

ERMITAGE
Une distinction racée. Pour vous, Madame !

MALVOISIE
Un vin noble. Il enchantera. La bouteille des belles rencontres.

Vins rouges

DÔLE
Le grand vin rouge de Suisse. Il stimule, il ragaillardit. Vieux : un velours !

ROUGE D'ENFER
Vieux plant. Nerveux, robuste, généreux.

CARTE POSTALE

Fédération de Producteurs de Vins du Valais

Fig. 6. Prospectus Pro Vin, entre 1934 et 1936. Dès 1931, dans leurs publicités et dans l'approche directe des clients, les Caves coopératives valorisent non seulement leur importante capacité d'encavage et la modernité de leurs installations, mais également la qualité de leur vin, « naturel, sans sucre ». Les négociants en vins prennent l'argument comme une provocation et une atteinte à la qualité des vins qu'ils produisent¹⁰⁵.

(Médiathèque Valais-Sion, PN 640/51)

La guerre d'usure du commerce

On assiste dès lors à une nouvelle escalade : œil pour œil, dent pour dent. Au cours de l'année 1931, l'Union des négociants en vins du Valais s'engage dans une guerre d'usure qui vise, d'abord, à éclairer le public sur le « revers de la médaille coopérative », selon les termes d'une lettre adressée par le comité de l'UNVV à son secrétaire-gérant, Henry Wuilloud, le 26 février 1931¹⁰⁶.

¹⁰⁵ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/2, Lettre de Maurice Roh à Henry Wuilloud du 28 avril 1931.

¹⁰⁶ *Ibidem*, Lettre du comité de l'UNVV à Henry Wuilloud, signée R. Bonvin-Kaelin [ancien secrétaire de l'Union avant la nomination de H. Wuilloud ; en l'absence de ce dernier en séance, c'est sans doute lui qui assume le secrétariat], du 26 février 1931.

La constitution des caves de Sierre : un combat médiatique

L’assemblée constitutive des caves coopératives de Sierre vient alors de se tenir. Selon les renseignements pris par le comité, de nombreux participants n’auraient pas signé immédiatement leur adhésion. L’UNVV souhaiterait dès lors « retenir un peu les hésitants » en faisant paraître dans divers journaux des communiqués sur tout ce qui concerne les difficultés actuelles de vente, la crise générale en Suisse et ailleurs. Le comité de l’Union précise encore l’approche à adopter : « Naturellement sans taper contre, il ne faut pas que ces articles veuillent faire une critique, mais simplement ouvrir les yeux et rendre attentif que même avec des coopératives le salut du vignoble n’est nullement garanti »¹⁰⁷. On retrouve ici un argument souvent utilisé par le commerce, à savoir que les Caves se rendront rapidement compte que faire du commerce n’est pas si aisés, que cela nécessite une grande expérience. Un second argument se retrouve plus loin : « Jamais le commerce d’Etat ou coopératif ne réussira comme le commerce privé, parce que le commerçant privé est responsable non seulement de la gestion, mais de chaque sou qu’il perd. Par conséquent, il travaillera toujours et malgré tout mieux qu’un gérant ou qu’un directeur, dont la paie est assurée. »¹⁰⁸

Le comité demande d’abord à Henry Wuilloud de faire paraître des textes de sa plume, mais signés par d’autres, afin que les articles semblent neutres. Puis, par suite d’un article qui « tape contre les marchands de vins », il revient sur sa position : « Vous pouvez y aller franchement de la part des marchands de vins de Sierre ! »¹⁰⁹ Le lendemain, l’exaspération semble encore se renforcer : des attaques directes contre Léon Zufferey, principal initiateur des caves de Sierre, sont autorisées. Le comité transmet même à Henry Wuilloud des anecdotes sur lesquelles il pourrait s’appuyer et qui nous permettent de mieux cerner l’ambiance du moment :

Un propriétaire de vigne disait à un marchand de vin : cette fois-ci, vous devez être satisfait, au lieu de devoir accepter bien malgré vous, des vendanges souvent mal mûres, mal soignées, que vous acceptiez pour ne pas renvoyer le vigneron avec son char ou bossette, parce qu’il ne savait pas où l’amener ailleurs, vous aurez la réponse facile : mais allez à la coopérative... Textuel par un gros propriétaire. Ou encore : Réflexion d’un négociant-épicier : mais si les caves paient par acompte 1/3 en automne, 1/3 au printemps et le reste après la vente du vin, quand seront payés nos carnets à crédit ? Au moins avec les marchands de vin, les propriétaires touchaient tout leur argent en novembre et pouvaient nous payer. C’est donc empirer les crédits dans les magasins plutôt que de les soulager. Ces deux réflexions nous ont été faites, en effet, et vous pourrez les tourner ces jeux de mots [sic], comme vous savez le faire.¹¹⁰

Tout tend à démontrer que dans l’espace public, la polémique va bon train. Pour le comité des caves de Sierre, les marchands poursuivent activement des « manœuvres pour saboter la souscription » en répandant notamment des « canards »¹¹¹.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ *Ibidem*.

¹⁰⁹ *Ibidem*, Lettre de l’UNVV à Henry Wuilloud du 27 février 1931.

¹¹⁰ *Ibidem*, Lettre de l’UNVV à Henry Wuilloud du 28 février 1931.

¹¹¹ [s.n.], « Chronique sierroise. Mise en garde », dans la *Patrie valaisanne*, 3 mars 1931, p. 4.

Nous n'avons pas retrouvé d'articles utilisant les anecdotes proposées par le comité de l'UNVV. Henry Wuilloud répond toutefois aux vœux du comité en faisant publier dans divers journaux cantonaux un article signé de sa plume et intitulé «La crise viticole», qui expose les difficultés d'écoulement rencontrées dans de nombreux pays européens. Le corps de l'article y est consacré; l'introduction et la conclusion laissent transparaître les intentions: faire voir aux vignerons «les choses sous leur vrai jour et non sous celui qu'on se complaît à leur dépeindre depuis quelque temps dans les milieux officiels qui devraient pourtant être un peu mieux renseignés», et dénoncer la «tension créée entre commerçants et producteurs, par les articles qui continuent à inonder la presse» alors que cette tension ne fait qu'aller à l'encontre d'une résolution de la crise viticole¹¹².

Le même jour que cet article paraît également dans l'*Echo de Sierre* une brève correspondance signée «des vignerons intéressés» et qui prend directement à partie Léon Zufferey sur une affirmation relative au prix de la vendange, faite quelques jours auparavant¹¹³. Il est fort probable que cet article est aussi une initiative d'Henry Wuilloud. Dans ses archives privées se trouve une version dactylographiée d'une réponse à l'article de Léon Zufferey, réponse plus longue et plus polémique que celle qui a paru dans la presse de manière anonyme¹¹⁴. Henry Wuilloud a-t-il choisi lui-même d'édulcorer ses propos ou le comité de l'UNVV le lui a-t-il demandé? Au vu des échanges mentionnés plus haut, nous pouvons imaginer que ce dernier a souhaité adopter un ton plus neutre afin de ne pas provoquer une opinion publique défavorable.

Un premier jet plus vindicatif

«Tous les juristes du monde, fussent-ils juges cantonaux, ne changeront rien à la chose et ne pourront faire croire à des gens qui réfléchissent un tant soit peu qu'une cave coopérative arrive à fixer le prix de la vendange avant de savoir ce qu'elle pourra vendre elle-même, les moûts ou les vins. Prétendre le contraire, c'est se moquer des gens et prendre tout le monde pour un tas de naïfs. Nous mettons M. Léon Zufferey au défi de nous citer un seul cas où la Cave coopérative ait pu garantir à ses sociétaires un prix définitif au moment de la vendange.»¹¹⁵

Cet extrait du brouillon rédigé sans doute par Henry Wuilloud montre bien le ton vindicatif que le secrétaire de l'UNVV souhaitait adopter d'abord. On l'imagine volontiers à sa table de travail, laissant ainsi sa colère s'exprimer.

¹¹² Henry WUILLOUD, «La crise viticole», dans le *Confédéré*, 13 mars 1931, p. 1 et dans l'*Echo de Sierre*, 18 mars 1931, p. 1.

¹¹³ [s.n.] [des vignerons intéressés], «Caves coopératives», dans l'*Echo de Sierre*, 18 mars 1931, p. 3.

¹¹⁴ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/5, Document intitulé «Une brillante affaire», dactylographié sur papier en-tête de l'UNVV en réponse à un article de Léon Zufferey paru dans les journaux de Sierre, 16 mars 1931 [date manuscrite de la main d'H. Wuilloud].

¹¹⁵ *Ibidem*.

Les articles s'enchaînent ainsi, durant les mois suivants, entre réponses et attaques des uns et des autres. Chacun campe sur ses positions. Du côté de l'UNVV, Henry Wuilloud recueille toute information susceptible d'alimenter le combat, comme le montrent des notes retrouvées dans ses archives :

« 20 mai 1931. M. G. m'informe que von der Mühl lui a demandé de la tôle très colorée pour renforcer celle du Domaine de l'Etat à Leytron qui manque de couleur ».

« 30 mai 1931. P. K. m'informe que les Caves coopératives ont vendu jusqu'ici 30 000 litres à Sion et 7000 à Leytron. La Vinicole a vendu ces temps 50 000 litres entre 90 et 88 cts (à Obrist 88 cts). Sans le Commerce l'écoulement est impossible, me dit-il ».

« 25 juillet 1931. J. D. m'apprend que Maurice de Torrenté, membre de la Cave coopérative de Sion, vend à Imesch Sierre la récolte de sa grande vigne de Châtroz ».

« M. L. B. a déclaré au Comptoir de Lausanne, Pavillon valaisan, devant MM. J. H., M. G. et moi, le 12 septembre 1931, que M. von der Mühl lui avait demandé par téléphone une commission en 1930 pour une commande de caisses à vendanges qui devait se faire pour les caves coopératives ».¹¹⁶

Il est fort probable que les Caves en font de même, malheureusement nous ne disposons pas de source permettant de l'affirmer. La disparition des archives de Provins pèse ici sur notre analyse. Nous avons toutefois tenté de trouver des informations ailleurs, notamment dans les fonds du Département de l'intérieur et de l'Ecole d'agriculture. Nous n'y avons rien découvert de probant. Le seul indice vient du fonds privé de Maurice Troillet. Dans sa correspondance se trouve une lettre d'Henry Wuilloud qui ne lui est pourtant pas destinée. L'ingénieur agronome s'adresse à une propriétaire de vignes qui lui a demandé de les inspecter. Sans doute cette lettre a-t-elle été transmise à Maurice Troillet afin de documenter l'activité d'Henry Wuilloud contre les Caves. En voici la conclusion : « Vous n'avez pas à regretter de ne pas être des Caves coopératives, elles ont encore tout leur vin sur les bras. Si cela n'est pas vendu d'ici l'automne, cela provoquera la baisse des prix au lieu de la hausse que ces caves devaient produire. C'est un succès »¹¹⁷.

L'UNVV espère porter l'estocade

Les démarches faites auprès des négociants pour une éventuelle reprise des stocks des Caves et les invitations reçues pour l'inauguration des installations de Sierre semblent être les gouttes d'eau qui font déborder le vase. L'UNVV a-t-elle l'impression d'être narguée alors que le combat médiatique se poursuit ? Craint-elle la nouvelle ligne commerciale adoptée par Joseph Michaud et se sent-elle acculée ? A-t-elle le sentiment que les Caves sont en position de faiblesse au vu des difficultés d'écoulement rencontrées et que le coup de grâce peut être porté ? C'est sans doute une combinaison de ces éléments qui la motive à intensifier encore la lutte et à chercher à rallier d'autres à sa cause.

¹¹⁶ *Ibidem*; y sont conservés divers papiers A5 avec des notes manuscrites de l'écriture d'Henry Wuilloud. Nous n'avons cité ici que quelques exemples et avons choisi de ne pas mentionner les noms des donneurs d'information.

¹¹⁷ AEV, Maurice Troillet, 8, Lettre d'Henry Wuilloud sans adresse de destinataire, du 11 juillet 1931.

Une brochure qui appelle au boycott

Son nouveau président, Alphonse Orsat, propose de publier un rapport faisant le point sur l'attitude des Caves vis-à-vis du commerce. Il a d'ailleurs rédigé un premier projet qui devra être retravaillé par Henry Wuilloud¹¹⁸ et approuvé par l'assemblée générale. C'est chose faite à la fin d'août. La brochure sort de presse et elle est diffusée largement. Elle est adressée aux autorités fédérales, aux membres des Chambres fédérales et du Grand Conseil valaisan, à la Société des hôteliers, à celle des cafetiers et, selon les termes du protocole de l'assemblée générale, à «toutes les organisations économiques anti-étatistes». Elle est également envoyée à la presse et les membres de l'UNVV reçoivent chacun vingt exemplaires dont ils disposent à leur convenance¹¹⁹.

En ouverture, la brochure¹²⁰ reconnaît aux producteurs «le droit de s'unir et de se grouper, si, par là, ceux-ci peuvent améliorer leur sort et par là même celui de la viticulture». Elle rappelle que des associations vinicoles existent depuis longtemps et que les relations avec les marchands «ont été généralement faciles et assez suivies». Une fois ce constat posé, la question des Caves coopératives peut être abordée. Des citations d'articles de presse viennent démontrer les attaques menées contre les marchands, qui «empêcheraient de relever les prix au profit du producteur». Le but avoué des Caves apparaîtrait dès lors clairement : «suppression de l'intermédiaire, c'est-à-dire du Commerce», et peut-être même du cafetier dans un avenir proche. La brochure accuse les initiateurs des Caves d'avoir eu cet objectif dès le début et prend pour preuve les achats effectués pour assurer la mise en bouteille ainsi que la propagande réalisée pour obtenir des commandes directes. Enfin, elle rappelle les montants engagés par la Confédération et le Canton pour permettre la construction des Caves et souligne que l'appui de l'Etat du Valais va bien au-delà de ces aspects financiers, puisqu'il met «ses techniciens et plusieurs de ses services à la disposition des coopératives».

En conclusion, les signataires – les membres de l'UNVV cités nominalement ainsi que les «courtiers officiels de l'Union» – tiennent à signaler que, bien que le commerce n'ait «pas voulu jusqu'ici répondre aux attaques nombreuses dont il a été l'objet depuis près de deux ans», il est obligé «de sortir de son silence», étant accusé de créer des difficultés aux Caves coopératives. Ils réitèrent leur engagement pour la production viticole valaisanne et se rallient aux prises de position de l'Union suisse des négociants en vins qui, récemment, a pris une résolution dénonçant l'appui financier apporté par les pouvoirs publics aux producteurs, appui qui leur permet de faire «une concurrence ruineuse au commerce des vins qui, malgré les lourdes charges qui lui sont imposées, ne cesse de remplir sa mission économique, à la satisfaction de la production aussi bien que de la

¹¹⁸ *Ibidem*, Henry Wuilloud, 8.2/5, Document intitulé «Rapport CCV – Projet». Le document contient en marge des annotations manuscrites d'Henry Wuilloud. Au sommet de la page, il indique «Principe : Le Commerce n'est pas contre les Coopératives, mais en Valais elles ne sont pas un but, mais un moyen». Dans le rapport, rédigé selon toute vraisemblance par Alphonse Orsat, la création des Caves est mentionnée plus comme «un moyen de campagne électorale, une mesure économique de façade (et l'aboutissement de certaines jalousies personnelles à l'égard des négociants), qu'un effort positif pour améliorer la condition du producteur.»

¹¹⁹ *Ibidem*, 3.1.1/2, Protocoles des séances du comité du 22 juillet 1931 et du 19 août 1931; Protocole de l'assemblée générale du 25 août 1931.

¹²⁰ *Les Caves coopératives et le commerce des vins en Valais*, [août 1931].

consommation». La brochure se termine sur un appel aux marchands de vins suisses à se fournir auprès des membres de l'UNVV¹²¹.

Le ton est donné. L'Union appelle à la solidarité de tous les intermédiaires et les incite au boycott. Quelques jours plus tôt, les Caves se voyaient refuser l'adhésion au Pavillon valaisan et donc une participation au Comptoir suisse à Lausanne¹²². Il est également décidé de décliner toute séance de négociation des prix de la vendange par les associations vigneronnes ou les Caves¹²³. Au lendemain de la publication, l'UNVV rencontre la Société suisse des cafetiers pour lui demander son soutien. Après discussion, le comité central de celle-ci décide qu'il élaborera une circulaire diffusée à toutes les sections et accompagnée de la brochure de l'UNVV. Les comités locaux seront appelés à renseigner leurs membres, à leur demander d'ignorer les Caves coopératives et de faire leurs achats auprès du commerce¹²⁴.

Il est intéressant de constater que la Société valaisanne des cafetiers refuse de suivre sa faîtière. Elle n'est pourtant pas sans griefs vis-à-vis des Caves coopératives, comme l'indique une lettre qu'elle leur adresse et qui conditionne le maintien de sa neutralité à la cessation, à brève échéance, des pressions faites – allant jusqu'aux menaces de boycott – pour que des membres se servent auprès d'elles¹²⁵. On le voit, les deux parties semblent adopter les mêmes techniques. Il est difficile de déterminer qui a lancé la première pierre, qui accuser de cette escalaude. Les uns et les autres paraissent faire preuve d'une certaine mauvaise foi et chercher uniquement à envenimer le débat.

Des attaques directes contre Maurice Troillet supprimées

Sont conservés dans le fonds d'archives d'Henry Wuilloud aussi bien le premier projet de brochure rédigé par Alphonse Orsat et annoté par Henry Wuilloud que le manuscrit de la version retravaillée par ses soins.

Cette dernière, très proche de la version finale de la brochure, modifie largement celle d'Alphonse Orsat, même si elle reprend les arguments principaux et les articles de presse cités par ce dernier. Une autre écriture que celle d'Henry Wuilloud apparaît sur le manuscrit. On peut supposer qu'Alphonse Orsat, président de l'UNVV, y ait reporté ses corrections ou que d'ultimes modifications aient été apportées lors de l'assemblée générale.

Certains passages ont été supprimés. Tous prennent à partie Maurice Troillet. On peut y déceler une part de ressentiment personnel à l'encontre de l'homme d'Etat, par exemple quand Henry Wuilloud l'accuse de s'être «entouré de quelques créateurs dévoués [expression tracée, puis remplacée par ‘personnes acquises facilement à ses idées’]» à la création des Caves, «quitte à les désavouer n'importe quand ensuite». On peut imaginer que, dans une première écriture, Henry Wuilloud ait pensé à lui, puis qu'il ait modifié la formulation pour finalement abandonner ce passage.

¹²¹ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Séance avec les courtiers du 21 août 1931, présidée par Ch. Bonvin, secrétaire H. Wuilloud.

¹²² *Ibidem*, 4.2.1/3, Protocole de l'assemblée générale du 25 août 1931. Il est à noter que les assemblées générales du Pavillon valaisan et de l'UNVV ont lieu le même jour.

¹²³ *Ibidem*, 3.1.1/2, Protocole de l'assemblée générale du 25 août 1931.

¹²⁴ *Ibidem*, «Rapport sur l'entrevue de Berne du 4 septembre avec Messieurs les membres du Comité central des Cafetiers», non signé, non daté.

¹²⁵ AEV, 3300-1, 1132, Copie de lettre de la Société cantonale valaisanne des cafetiers-restaurateurs à la direction des Caves coopératives du 26 octobre 1931.

Une autre attaque porte sur la Fédération valaisanne des producteurs de lait, qui avait été lancée par Maurice Troillet et qui rencontrait quelques difficultés. Alors qu'elle apparaît deux fois dans le manuscrit, la version finale n'en fait aucune mention. Henry Wuilloud exprimait son opinion ainsi : la Fédération « n'ayant pas répondu aux espoirs politiques fondés sur elle, il fallait autre chose et Maurice Troillet se tourna cette fois vers les viticulteurs en leur faisant sentir que le commerce seul était cause des difficultés dans lesquelles se débattait la viticulture. Il pensait en divisant le pays devenir l'arbitre de la situation. » Notons qu'Henry Wuilloud a également été impliqué auprès de la Fédération des producteurs de lait dont il fut secrétaire de 1923 à 1927. Cette collaboration se termina sur un litige qui l'opposa au gérant et qui prit une ampleur considérable. Des échanges de lettres montrent qu'Henry Wuilloud demande alors le soutien de Maurice Troillet, qui lui fait la promesse d'intervenir – promesse qu'il semble tenir, jouant le médiateur et essayant d'obtenir, sans succès, une solution conciliante¹²⁶. Au vu de ce passif, mentionner la Fédération affaiblirait sans doute la crédibilité de la brochure, son auteur pouvant aisément être accusé de vouloir régler ses comptes. Enfin, un chapitre complet a été supprimé, dans lequel figuraient plusieurs insinuations visant à discréditer les Caves et Maurice Troillet lui-même, en mettant en doute la confiance que le conseiller d'Etat leur accorderait. Henry Wuilloud dénonçait le fait que Maurice Troillet ne livrerait qu'une partie de sa vendange aux Caves, se plaçant ainsi au-dessus du règlement qui interdit aux sociétaires de le faire. Il s'interrogeait également sur le fait que Maurice Troillet a soutenu la création d'une cave de l'Etat du Valais reliée à l'Ecole d'agriculture plutôt que d'utiliser l'outil qu'il venait de créer avec les coopératives.

La réponse des Caves

La réponse des Caves ne se fait pas attendre. Elles prennent conseil auprès d'Ernst Feisst et de l'Union suisse des paysans. Une circulaire sera largement diffusée hors du Valais. Il semble que ce soit l'Union suisse des paysans elle-même qui s'en charge. Le 7 septembre, son secrétariat écrit à Maurice Troillet pour expliquer les choix faits :

Il ne faut pas prendre le pamphlet trop au tragique. [...] La tendance à vous nuire est tellement visible qu'elle se tournera contre l'auteur de la brochure. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu réfuter point par point les passages incriminés par le commerce. [...] La publication du commerce vous donne l'occasion de faire une nouvelle propagande pour les caves ; c'est un bon point pour vous.¹²⁷

C'est en effet ce à quoi s'attache le texte, qui sera diffusé¹²⁸ sous le titre « Aux amis des vins du Valais ». Après avoir apporté un « rectificatif » aux accusations portées par l'UNVV dans sa brochure, il rappelle la volonté intacte des Caves de « coopérer loyalement avec le commerce » et se termine sur une recommandation

¹²⁶ AEV, Maurice Troillet, 8, Lettre d'Henry Wuilloud, sans adresse de destinataire, du 11 juillet 1931 ; AEV, 3300-1, 1. Personnel. Dossier Wuilloud-Pletscher, 1923-1927, notamment lettre de Luisier à M. Troillet du 5 novembre 1927.

¹²⁷ AEV, 3300-1, 1064, Lettre du secrétariat des paysans suisses à Maurice Troillet du 7 septembre 1931.

¹²⁸ Il semble que la circulaire soit envoyée directement par l'Office central de propagande à Zurich. *Ibidem*, Copie d'une lettre signée par le Service de la viticulture de l'Etat du Valais du 11 septembre 1931.

pour leurs vins. Une brochure présentant leur historique, la qualité de leurs installations et de leur mode de travail est annexée¹²⁹.

En Valais, le choix se porte sur un court article à publier dans la presse valaisanne. Les Caves ne souhaitent pas trop en faire. L'article dénonce une manœuvre de l'UNVV pour entraver l'écoulement des produits des Caves et pour discréditer devant l'opinion publique certaines personnalités à l'approche des élections. Il rappelle ensuite les démarches réalisées auprès du commerce entre mai et juillet 1930 et que, lors de la création des Caves, les tâches qui leur étaient assignées n'allait pas à l'encontre de celui-ci. En conclusion, elles retournent à leur avantage certains éléments de la brochure de l'UNVV : « Une constatation pour finir : l'Union reconnaît que les Caves possèdent les installations les plus perfectionnées de la Suisse – ce qui leur permet de livrer des produits de première qualité – et qu'elles offrent leurs vins à des prix inférieurs à ceux du Commerce. Dont acte. »¹³⁰

A la lecture des archives à disposition, l'UNVV apparaît plus agressive que les Caves coopératives. Faut-il pour autant juger que les négociants sont à la source du conflit ? Le commerce se sent attaqué, alors qu'il avait jusque-là une position quasi monopolistique. Il subit également des attaques médiatiques régulières depuis des années, bien avant la constitution des Caves. On peut lire dans certains documents un sentiment d'injustice, les marchands ayant joué un rôle important dans la promotion et la commercialisation des vins valaisans, notamment dans le cadre du Pavillon valaisan. Face à une organisation qui prend toujours plus d'ampleur et qui reçoit un important soutien des pouvoirs publics, le commerce n'a pas le sentiment de lutter à armes égales, même si ses organes sont bien implantés et disposent de leviers importants au niveau suisse.

Les appuis dont jouissent les Caves sont évidents. La seule liste des acteurs impliqués dans la réponse à la brochure de l'UNVV le montre : Union suisse des paysans, Office de propagande à Zurich, Service cantonal de la viticulture notamment. Ce sont ces priviléges que critique l'UNVV à la fin de sa brochure et qu'elle va s'attacher à dénoncer aussi souvent que possible à partir de ce moment-là : demande d'égalité de traitement quant aux conditions de prêts par la Confédération et le Canton, demande d'exemption de l'impôt sur les eaux-de-vie, puisqu'il semble que les Caves en bénéficient, dénonciation de l'utilisation du courrier officiel du Département de l'intérieur pour des envois liés aux Caves¹³¹, etc.

Les liens entretenus avec le Département de l'intérieur de l'Etat du Valais et son chef, Maurice Troillet, sont un des points qui irritent le plus les négociants. A la fin de l'année 1931, le combat prend une tournure toujours plus politique

¹²⁹ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/2, Document « Quelques mots sur les CCV. Brochure de propagande », [septembre 1931], copie de la brochure ; AEV, 3300-1, 1064, Projet de circulaire intitulé « Aux amis des vins valaisans » [version allemande : An alle Freunde der Walliserweine], [septembre 1931].

¹³⁰ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance du 4 septembre 1931 ; « Les Caves coopératives et les vins en Valais. Réponse à l'Union des négociants en vins », article signé Le comité de la Fédération des Caves coopératives valaisannes, paru dans divers journaux du canton, notamment dans *Nouvelliste valaisan*, 8 septembre 1931, p. 3.

¹³¹ Une affaire éclate notamment par suite de l'envoi au journal *Oberwalliser* de l'article des Caves répondant à la brochure de l'UNVV. Il aurait été effectué par courrier officiel du Département de l'intérieur. L'UNVV interroge celui-ci sur le sujet, puis saisit le Conseil d'Etat. Elle obtiendra gain de cause. Différents documents sur cette affaire sont conservés dans AEV, 3300-1, 1064, voir notamment : lettres de l'UNVV au Conseil d'Etat du 19 octobre 1931 et du 1^{er} mars 1932 ; lettre de Maurice Troillet au conseiller d'Etat Joseph Escher du 22 mars 1932.

opposant conservateurs et radicaux. Les débats houleux qui ont lieu lors de la session du Grand Conseil de novembre le montrent bien. Les députés Albano Fama, Camille Crittin et Henri Spahr¹³² montent au créneau pour dénoncer la mainmise de Maurice Troillet sur le dossier des Caves coopératives, les libertés qu'il prend pour le traiter et l'arbitraire de certaines attributions d'aides aux marchands de vin dans la gêne. Quatre négociants auraient été privés de soutien, tous radicaux. Maurice Troillet est accusé de favoritisme privilégiant la majorité conservatrice¹³³. Les débats s'enflamme.

Le combat de l'UNVV contre les Caves se poursuit sur le même ton durant les années qui suivent : guerre d'empoigne dans la presse, tentative de faire péricliter le projet de la cave coopérative d'Ardon, recueil par Henry Wuilloud de toute information pouvant documenter les « méfaits » de la FCCV, poursuite du boycott, dénonciation des priviléges des Caves auprès non seulement de l'opinion publique, mais également du Conseil d'Etat valaisan et des autorités fédérales.

« Ce n'est plus tenable » – des tentatives de conciliation

L'UNVV souhaite connaître la position officielle de la Confédération alors que plusieurs indices laissent penser que cette dernière aurait assuré les Caves de son plein soutien. Le conseiller fédéral Schulthess est saisi à plusieurs reprises. Une lettre lui est adressée le 7 mars 1932 par l'UNVV, qui dénonce les prix pratiqués par les Caves coopératives, prix rendus possibles uniquement grâce aux importants soutiens financiers obtenus de la Confédération¹³⁴.

1^{er} round : 1932

Le chef du Département fédéral de l'économie publique doit réagir. Il charge Henri Faes, directeur de la Station fédérale d'essais viticoles de Montagibert, d'un rapport sur la situation financière des Caves et lui demande de mener une médiation pour parvenir à une entente entre les deux parties¹³⁵. Il prie en outre le Département de l'intérieur du Canton du Valais de jouer de son influence pour que les malentendus prennent fin et que les groupements puissent collaborer¹³⁶. Alors que la crise économique s'aggrave et que le marché des vins suisses rencontre toujours plus de difficultés, cette situation ne peut plus durer. Comme il connaît les tensions entre l'UNVV et Maurice Troillet et l'engagement de celui-ci pour les Caves, on est en droit de s'interroger si lui demander d'intervenir est bien judicieux, si cela relève d'une certaine naïveté, de la diplomatie fédérale, d'une forme de déférence envers l'homme d'Etat ou d'une préférence accordée aux Caves.

¹³² Respectivement liste libérale radicale, liste libérale démocratique et liste populaire libérale (BINER, « Autorités valaisannes 1848-1977/79 »).

¹³³ Rappelons qu'à cette période, le gouvernement est exclusivement conservateur. Ce n'est qu'en 1937 que le parti majoritaire voit l'intérêt d'un rapprochement avec l'opposition radicale. Albano Fama accède alors au Conseil d'Etat.

¹³⁴ L'Union parle d'un prêt accordé au taux d'intérêt de 2%, alors que les prêts sont habituellement à un taux d'intérêt de 4%. Le Département fédéral apporte un démenti à cette affirmation, confirmant que le prêt a été accordé selon les règles en vigueur.

¹³⁵ AEV, 3300-1, 1134, Lettre de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique à la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne, du 12 septembre 1932. La lettre rappelle les démarches faites par ledit Département. La demande au Département de l'intérieur d'user de son influence pour faire cesser les malentendus entre les deux groupements lui a été adressée par courrier le 1^{er} avril.

¹³⁶ *Ibidem*, Copie d'une lettre de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique à l'UNVV, signée E. Schulthess, du 23 septembre 1932.

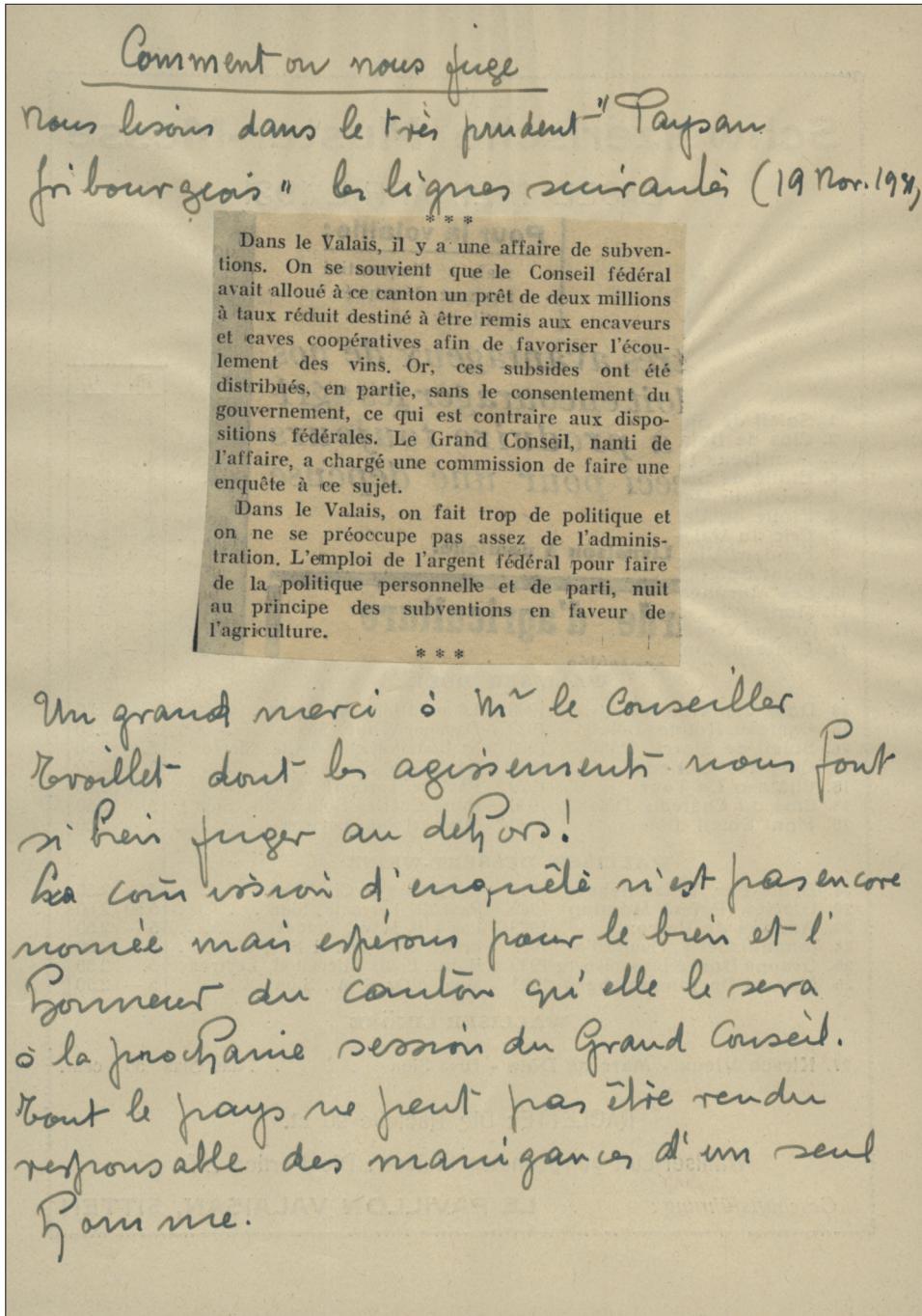


Fig. 7. Brouillon d'un article à faire paraître dans la presse valaisanne, rédigé par Henry Wuilloud. L'article définitif paraîtra dans le *Confédéré*, 25 novembre 1931, p. 2, et dans le *Journal et Feuille d'Avis du Valais*, 26 novembre 1931, p. 3. Le nom de Maurice Troillet a été supprimé.

(AEV, Henry Wuilloud, 8.2/8. Photo: AEV)

Dans le courant de mars, Henri Faes prend les premiers contacts avec les représentants des groupements concernés. Par une note retrouvée dans les papiers d'Henry Wuilloud, nous savons que le 18 mars, il a été vu attablé à l'Hôtel de la Paix, à Sion, avec Maurice Troillet et Joseph Michaud¹³⁷. Nous pouvons supposer que la rencontre était en lien avec ce dossier. Le 24 mars, il rend un rapport au Département fédéral de l'économie publique¹³⁸.

Dans le même temps, l'émissaire fédéral tente de rencontrer Alphonse Orsat, sans succès¹³⁹. Il devra attendre le 27 avril pour qu'une séance avec le président de l'UNVV et son secrétaire, Henry Wuilloud, ait lieu. Selon le rapport fait au comité de l'Union, Henri Faes leur aurait annoncé qu'aucun nouveau subside ne serait accordé pour l'exploitation des caves coopératives existantes ou pour la création d'une nouvelle cave. Il aurait précisé que les subsides ne devaient servir ni à baisser les prix des Caves ni à leur offrir une situation privilégiée. Il aurait en outre suggéré à l'UNVV d'«aller au-delà des hommes qui dirigent les caves actuellement et [de] penser à l'avenir du Valais et de ses vins»¹⁴⁰. Les deux hommes lui auraient certifié qu'ils n'étaient pas contre une entente «établissement sans équivoques et [qui] ne soit pas seulement une occasion de surprendre la bonne foi des négociants». Ils souhaitent avoir des précisions sur les moyens de pression de la Confédération en cas de non-respect d'un accord par les Caves et demandent que soit également réglée la question de la vente des vins de l'Etat à des particuliers, autre dossier que l'Union dénonce depuis quelque temps. On remarque ici qu'aucune distinction n'existe dans l'esprit du commerce entre les affaires étatiques et celles des Caves coopératives.

Au sein du comité de l'UNVV, les avis quant à un arrangement sont partagés : certains pensent qu'une entente serait intéressante pour éviter la désorganisation du marché, et d'autres, qu'il faut rester prudent et ne pas prendre de décision hâtive. Il semble que l'intransigeance ne fasse plus l'unanimité. En octobre 1931 déjà, lors de l'assemblée générale de l'Union, plusieurs membres – dont des anciens du comité – avouaient avoir acheté de la Rèze auprès des Caves¹⁴¹. Celles-ci confirment qu'elles observent une certaine détente : en janvier 1932, elles s'absentent de lancer une nouvelle campagne de propagande auprès de leurs membres et des cafetiers pour ne pas froisser le «grand nombre de marchands de vins qui commencent à s'aboucher [avec elles]»¹⁴².

Parmi les marchands suisses également, le boycott ne convainc plus tout le monde. Comme d'autres, le président de la Fédération suisse des négociants en vins se prononce pour un rapprochement¹⁴³, non sans une dose d'opportunisme : certains craignent qu'en cas de faible récolte, les marchands ne puissent les fournir et souhaiteraient dès lors pouvoir en acheter aux Caves¹⁴⁴.

¹³⁷ AEV, Henry Wuilloud, 8.2/5, Notes manuscrites d'Henry Wuilloud sur papier A5. Cette information lui a été transmise par téléphone par Charles Bonvin le 21 mars 1932.

¹³⁸ AEV, 3300-1, 1134, Copie d'une lettre de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique à l'UNVV, signée E. Schulthess, du 23 septembre 1932.

¹³⁹ *Ibidem*, Lettre de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique à la Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne du 12 septembre 1932.

¹⁴⁰ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Protocole de la séance du comité du 29 avril 1932.

¹⁴¹ *Ibidem*, Protocole de l'assemblée générale du 16 octobre 1931.

¹⁴² AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance du 18 janvier 1932.

¹⁴³ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/2, Protocole de la séance du comité du 29 février 1932. Il est à noter que la Fédération suisse reste à ce stade solidaire de sa section valaisanne.

¹⁴⁴ *Ibidem*, Protocole de la séance du comité du 8 octobre 1932.

Malheureusement, nous ne disposons pas des détails des pourparlers ni des termes du projet d’entente qui est soumis à l’UNVV le 3 août 1932 et qui semble porter avant tout sur la fixation des prix. Discuté en séance, le projet suscite des réserves. Certains membres souhaiteraient d’autres garanties : arrêt de la vente au détail, engagement à ne pas construire de nouvelles caves¹⁴⁵. Ces deux propositions ne seront toutefois pas formulées dans la réponse faite au Dr Faes. Les conditions posées pour poursuivre les pourparlers sont autres : que les tractations restent secrètes et qu’aucune campagne ne soit menée dans la presse contre les marchands et contre Henry Wuilloud durant cette période¹⁴⁶. Les Caves donnent leur accord sur ces deux points¹⁴⁷.

Malgré les annonces de bonnes intentions de part et d’autre, les pourparlers ne semblent pas aboutir¹⁴⁸. Le dernier document dont nous disposons dans notre corpus concernant cet accord est une lettre du Département fédéral de l’économie publique à l’UNVV datée du 23 septembre 1932. Le conseiller fédéral Schulthess transmet à l’Union les réponses aux questions qu’elle avait posées en lien avec les Caves en se fondant sur le rapport rendu par Henri Faes en mars. A chaque problème soulevé, une justification est apportée et les allégations des négociants sont démenties. En conclusion, le chef du DFEP laisse entendre que l’Union fait traîner les négociations et espère qu’elle « ne se refusera pas à l’entente proposée », puisque les Caves se sont montrées disposées à donner les assurances demandées. Nous n’avons pas trouvé de discussion relative à ce courrier dans les protocoles, mais nous pouvons supposer qu’il a dû en soulever, et que l’Union n’a pas perçu un soutien suffisant des autorités fédérales pour la motiver à signer un accord.

Unis contre l’impôt sur le vin

Les acteurs de la branche craignent une intervention fédérale pour réguler le marché. Dès 1932, l’adoption d’arrêtés urgents pour lutter contre la crise est en discussion. L’un d’eux introduirait une taxe sur les produits de luxe, incluant le vin. Dès les premiers débats sur ce texte, producteurs et encaveurs font front commun pour que les autorités revoient leur position. Bien qu’il soit révisé par rapport au projet initial, l’« impôt sur le vin » – mesure temporaire – entre en vigueur en janvier 1935¹⁴⁹. Aussitôt est créé sous la présidence de Maurice Troillet un comité d’action pour l’initiative contre l’impôt sur les vins, réunissant des représentants des producteurs, des négociants en vins, des cafetiers et de la Chambre valaisanne de commerce¹⁵⁰.

2^e round : 1934

La Confédération ne renonce pas. L’enjeu semble trop important alors que la crise économique se renforce et que la situation s’aggrave sur le marché du vin.

¹⁴⁵ *Ibidem*, Protocole de la séance du comité du 6 août 1932.

¹⁴⁶ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance du 9 septembre 1932.

¹⁴⁷ *Ibidem*.

¹⁴⁸ Nous n’avons pas trouvé de mention d’un accord – qui aurait pourtant été « historique » – dans la presse. Les archives nous montrent en outre que la lutte se poursuit sur le même mode que précédemment.

¹⁴⁹ Sur la bataille contre l’impôt sur le vin, voir ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 373-377.

¹⁵⁰ [s.n.], « L’initiative contre l’impôt sur les vins », dans le *Rhône*, 22 janvier 1935, p. 2.

Au cours de l'année 1934, lors de conférences données en lien avec la crise viticole suisse, le conseiller fédéral Schulthess et le directeur de la division de l'Agriculture, Josef Käppeli, relèvent la nécessité d'une entente entre caves coopératives et commerce afin d'améliorer la situation. Les relations entre les deux groupements en Valais sont au cœur de leurs préoccupations¹⁵¹.

Le 29 septembre 1934, sous l'égide du chef du DFEP, une première rencontre a lieu à Sion. Les deux groupements s'entendent pour écouler la récolte «de concert». Ils pensent pouvoir le faire sans l'aide de la Confédération. Si elle devait tout de même intervenir, elle s'engage à le faire uniquement pour les stocks qui dépassent les encavements normaux et en traitant les deux parties «sur un même pied d'égalité». Afin de promouvoir correctement les vins du Valais à l'extérieur du canton, Caves et commerce décident «d'unir leurs efforts et d'éliminer toute concurrence dommageable». Ils parviennent à une entente sur les prix des moûts pour le mois d'octobre et devront se réunir deux semaines plus tard sous l'égide du chef du Département de l'intérieur pour une nouvelle fixation des prix¹⁵².

Ce premier arrangement pourrait être considéré comme un événement historique. Toutefois, nous n'avons pas trouvé mention de la rencontre qui devait se dérouler deux semaines plus tard et, même si elle a bien eu lieu, l'entente ne semble pas durer.

Des pourparlers ont aussi lieu au niveau romand entre les associations de producteurs et la Fédération suisse des négociants en vins, sur demande de cette dernière. Les premières démarches semblent également entreprises en automne 1934 et une séance est organisée à Lausanne le 8 janvier 1935 sous les auspices de l'Office central de propagande. Une proposition de collaboration élaborée par Henri Blanc¹⁵³, secrétaire de la Fédération romande des vignerons, est soumise à discussion et un avant-projet d'entente est établi. Il nous paraît intéressant de reproduire ici intégralement les propositions faites, en plus de l'amélioration de la qualité des vins :

Réduction des frais de commerce

Lorsque les organisations vinicoles offrent aux cafetiers du vin à des prix relativement bas, les commerçants sont tenus de redoubler d'ingéniosité pour conserver leurs clients, soit par des facilités de paiement, soit par une baisse de prix souvent au détriment de la qualité, soit par des dépenses exagérées de nature diverse, etc.

Par une entente entre les organisations vinicoles et le commerce pour la fixation de l'échelle des prix de vente au détail, cette concurrence serait réduite et par conséquent les frais aussi.

Atténuation des grandes oscillations des prix de vente au détail

Les prix suivent, en général, la loi de l'offre et de la demande. [...] Les grandes variations de prix (hausse ou baisse) déroutent les intermédiaires, causant finalement du tort à la consommation. On peut affirmer que les hauts prix de la récolte 1933 ont réduit à néant une grande partie du travail de propagande qui a été fait depuis 1929

¹⁵¹ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance de la commission des ventes du 1^{er} février 1935.

¹⁵² AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/13, Correspondance S, Lettre du Département fédéral de l'économie publique à Charles Bonvin, président de l'UNVV, du 1^{er} octobre 1934.

¹⁵³ Notice biographique d'Henri Blanc sur le site Internet des archives de l'histoire rurale, [en ligne:] https://www.histoirerurale.ch/pers/personnes/Blanc,_Henri_%281887_1953%29__DB379.html (consulté le 27 juin 2022).

auprès des consommateurs. Si les producteurs avaient été mieux organisés et qu'une entente ait eu lieu entre les organisations de vente et le commerce, il eut [sic] été possible de lutter contre cette surenchère. [...] Une saine politique des prix de vente au détail doit être poursuivie en vue de maintenir la consommation du vin. Cette politique présuppose en premier lieu une entente entre les organisations vinicoles et le commerce d'une part et ensuite entre le commerce et les cafetiers d'autre part.¹⁵⁴

Pour atteindre ces buts, les associations de producteurs devront considérer les membres de la Fédération suisse des négociants en vins comme leurs premiers clients. Il est convenu que, jusqu'aux transvasements, soit au printemps, elles doivent leur vendre environ la moitié de la récolte encavée. Les vins sont offerts aux marchands de vins à trois périodes – avant les vendanges, avant les transvasements, en juin-juillet – au prix du jour. Si une entente sur les prix ne peut pas intervenir, une commission d'arbitrage se réunit avec un représentant du commerce, un représentant des producteurs et un membre de la division de l'Agriculture du DFEP. Si le commerce achète une quantité considérée comme normale, les producteurs s'engagent à vendre du vin au détail en respectant la marge admise, pratiquée par le commerce et approuvée par la division de l'Agriculture. Dans le cas où l'achat n'a pas lieu, les producteurs reprennent leur entière liberté pour la fixation des prix au détail.

Cet avant-projet est mis en consultation auprès des sections de la Fédération suisse des négociants en vins, des organisations vinicoles et des caves coopératives romandes¹⁵⁵.

Un premier rapport d'Henri Blanc en octobre 1934

Les archives d'Henry Wuilloud contiennent un document élaboré par Henri Blanc en octobre 1934 sur la nécessité et les possibilités de collaboration entre le commerce et les associations vinicoles. Nous ne savons pas si c'est ce document qui est discuté à la séance du 8 janvier ou s'il s'agit déjà d'une version revue et corrigée. S'il a été présenté en séance, les discussions ont sans doute été animées. Nous laissons le lecteur en juger : «Etat actuel :

Les producteurs et leurs organisations cherchent à écouler leurs produits par la vente directement aux cafetiers et aux consommateurs à domicile. Pour atteindre ce but, ils sont obligés de pratiquer une politique de prix mobiles ou instables, causant l'anarchie des prix. Dans les années à faible production indigène et à prix d'achat élevés, le commerce se défend contre ce procédé, en faisant des coupages avec des vins étrangers, pour réduire les prix de vente et améliorer la qualité de certains vins. Dans les années d'abondante récolte, de qualité, et à prix moyens, les producteurs peuvent éventuellement pratiquer des prix de vente très bas, défiant toute concurrence et désorganisant le commerce normal. Jusqu'à aujourd'hui, les producteurs, à notre connaissance, n'ont pas procédé à des coupages avec des vins étrangers. Mais si, lors d'années de faible quantité, ou à prix élevés ou encore de qualité médiocre, les organisations de producteurs s'adonnaient aux

¹⁵⁴ AEV, 3220, 269, Document «Collaboration entre les organisations vinicoles et le commerce en vue de favoriser la consommation des vins du pays», par H. Blanc, secrétaire agricole, Lausanne, 15 janvier 1935.

¹⁵⁵ *Ibidem*, Copie d'une circulaire de la Fédération romande des vignerons aux associations vinicoles et caves coopératives de Suisse romande, Lausanne, 19 janvier 1935.

coupages, à l'instar du commerce, ce qui n'est pas impossible, ce serait en matière commerciale des vins, une transformation complète et profonde du système actuel de vente au détriment du commerce privé. »

Ce passage a complètement disparu de l'avant-projet soumis à consultation. Il est remplacé par un autre, qui présente les capacités d'encavage des organisations vinicoles et leur modèle de vente des sociétaires « directement aux cafetiers, épiciers et particuliers et une petite partie au commerce ». Il explique les grandes oscillations du prix de leurs produits par l'impossibilité de régulariser la qualité, la quantité et les prix par l'achat de vins autres que ceux des sociétaires. L'avant-projet réclame finalement une plus grande stabilité des prix de vente au détail ; « les prix de combat qu'elles sont obligées de pratiquer pour écouler leurs récoltes appellent de vives protestations de la part du commerce privé ».

L'avant-projet présente ensuite les trois points de collaboration que nous avons exposés plus haut. Le document d'octobre 1934 en proposait toutefois un quatrième :

« Comme dans tout commerce, celui des vins comprend des maisons sérieuses et d'autres qui n'offrent aucune garantie d'honnêteté. Ces quelques maisons peu recommandables font un tort immense à l'ensemble de la corporation des marchands et à la cause du vin en général. Il y aurait donc intérêt à procéder petit à petit à une épuration de la branche. Si la grande majorité des vignerons était groupés [sic] autour des caves coopératives, et qu'il y ait entente entre celles-ci et le commerce, elles ne vendraient pas à des maisons ne jouissant point d'une bonne réputation et ces dernières pourraient être ainsi par la force des choses, exclues du commerce des vins du pays. On peut envisager la vente des vins du pays dans n'importe quel sens, il faut reconnaître que les caves coopératives peuvent être un moyen puissant et efficace pour sortir du chaos dans lequel on se trouve depuis nombre d'années en matière d'écoulement des vins en Suisse. Ce but sera d'autant plus vite atteint que les caves coopératives engloberont la grande majorité des vignerons et qu'elles chercheront, avec le commerce, un terrain d'entente en vue d'une franche et loyale collaboration. »¹⁵⁶

Malgré toutes ces bonnes intentions, il semble que, une fois de plus, l'accord ne soit finalement pas entériné. Qui y a renoncé ? Les fonds d'archives consultés ne nous permettent pas de le dire. Tout au plus pouvons-nous constater une claire retenue du côté des Caves coopératives valaisannes. Après avoir entendu le rapport de la rencontre citée plus haut, certains membres du comité, menés par Camille Desfayes, émettent des réserves. Ce dernier pense que les avances que le commerce de gros fait aux Caves coopératives n'ont aucun but pratique, qu'il ne s'agit que d'un leurre qui prolonge leur inactivité commerciale et augmente les difficultés qu'elles traversent. A l'unanimité, il est décidé de ne pas réduire les démarches commerciales à cause des pourparlers¹⁵⁷. Afin de prendre le pouls du marché, Joseph Michaud réalise d'ailleurs un voyage en Suisse allemande. Il revient convaincu que, malgré les affirmations du président de la Fédération suisse des marchands de vins, « des ordres formels de boycottage sont donnés par la Direction de cette fédération à ses membres »¹⁵⁸.

¹⁵⁶ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/10, Document « Collaboration entre la production et le commerce, en vue de favoriser la consommation des vins du pays », par H. Blanc, secrétaire agricole, octobre 1934.

¹⁵⁷ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance de la commission des ventes et des finances du 15 janvier 1935.

¹⁵⁸ *Ibidem*, Protocole de la séance de la commission des ventes du 1^{er} février 1935.

Quant à l'UNVV, bien que sa faîtière cherche une entente avec les associations de producteurs, elle ne semble pas enclue à la suivre. Elle poursuit la lutte, dénonçant sans relâche les agissements des Caves : utilisation abusive des armoiries valaisannes sur leurs étiquettes, prix entraînant le marché vers le bas, inégalité en matière d'aide publique. De nouveaux soutiens apportés par la Confédération et le Canton aux Caves en 1935 font «tourner le sang» des membres de l'UNVV, qui décident de se saisir du dossier et de revendiquer leurs droits jusqu'au Conseil fédéral. Si l'on a pu croire, pour un temps, à quelques velléités de collaboration, elles semblent bien loin.

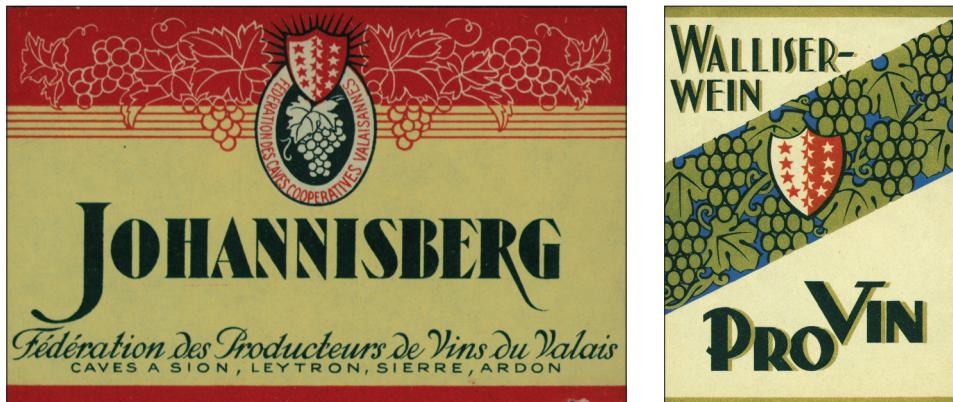


Fig. 8-9. Etiquettes de vins des Caves coopératives avec représentation des armoiries valaisannes. A gauche : entre 1932 et 1935 ; à droite : 1934. En janvier 1935, sur dénonciation de l'UNVV, le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle condamne une utilisation abusive des armoiries valaisannes par les Caves coopératives. En mars, elles seront sommées de modifier immédiatement leurs visuels.

(Collection d'étiquettes de vin valaisan, Médiathèque Valais-Sion)

L'affaire des subsides

Pour faire face à la récolte abondante qui s'annonce, les Caves coopératives sollicitent une aide publique. Le 3 août 1935, le Département de l'intérieur prend contact avec le Département fédéral de l'économie publique afin d'obtenir la participation de la Confédération aux subsides accordés aux Caves coopératives pour l'augmentation de leurs capacités d'encavage. Maurice Troillet s'entretient directement avec le conseiller fédéral Hermann Obrecht à ce sujet. Par un courrier daté du 13 août, le Département fédéral confirme au Département de l'intérieur qu'un subside de 107 000 francs sera accordé à titre exceptionnel, dans le cadre des mesures de lutte contre la crise et de création de possibilités de travail. Le Canton devra attribuer au moins un montant équivalent¹⁵⁹.

Cette correspondance nous est connue par une copie conservée dans le fonds privé d'Henry Wuilloud. Comme plusieurs autres pièces retrouvées dans ses archives, elle montre que l'homme, et l'UNVV, ont leurs fidèles qui leur transmettent des documents «sous le couvert». Henry Wuilloud a sans doute également été

¹⁵⁹ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/11, Copie d'une lettre du Département fédéral de l'économie publique au Département de l'intérieur du Canton du Valais, signée Obrecht, du 13 août 1935.

informé des discussions en cours entre le DFEP et le Département de l'intérieur, puisque l'UNVV saisit les deux instances étatiques le 5 août déjà afin d'obtenir pour ses membres les mêmes faveurs financières. Elle écrit au Département de l'intérieur :

Comme nous avons appris que les Caves coopératives bénéficiaient de mesures toutes spéciales des Pouvoirs publics pour augmenter leurs possibilités d'encavage, nous demandons que ces mêmes mesures soient appliquées à tous les négociants en vins qui vous feront des demandes dans le même but. C'est là une question de justice qui ne saurait être méconnue plus longtemps. [...] Il ne s'agit pas seulement de création de nouvelles caves, mais encore de location de locaux, d'achats de fûts, d'augmentation du matériel (pressoirs, etc.) et également d'avances de fonds pour le payement des vendanges. [...] Grâce à l'intervention de l'Etat du Valais, les Caves coopératives ont bénéficié d'avances importantes à des conditions extrêmement avantageuses. Nous osons croire que vous ne voudrez pas méconnaître non plus le rôle du commerce dans la viticulture valaisanne et que ce dernier sera traité, dès maintenant, sur un pied de parfaite égalité avec les organisations vigneronnes, cela dans l'intérêt général bien compris.¹⁶⁰

Les termes de la lettre adressée au DFEP sont sensiblement les mêmes¹⁶¹.

Le ton est combatif, bien loin de celui, très neutre, de la réaction de Maurice Troillet dès le lendemain. Il y réitère une demande qu'il avait déjà formulée à l'UNVV au sujet de cette sollicitation et qui reste sans réponse :

Nous désirions spécialement savoir si la requête présentée par l'Union des négociants en vins a trait à l'ensemble de l'Union des marchands de vins pour une action commune ou s'il y a lieu d'examiner chaque demande séparément. Nous nous permettons de vous faire remarquer que les subsides accordés aux caves coopératives n'ont pas été alloués à des particuliers, mais à une organisation comprenant un ensemble de producteurs et nous sommes à nous demander si la situation du commerce est la même que celle des caves coopératives.

Il précise que dès qu'il aura obtenu ces réponses ainsi que plus d'informations sur la teneur des différents éléments pour lesquels des aides sont demandées, il soumettra le dossier à l'examen du Conseil d'Etat et fera les démarches nécessaires auprès de l'autorité fédérale¹⁶². Suit une longue lettre justificative de l'UNVV qui conclut, non sans une certaine ironie, sur l'espoir d'« avoir dissipé [les] scrupules au sujet de la légalité et de la justice d'un appui à accorder au commerce des vins valaisans »¹⁶³. Maurice Troillet lui assène une fin de non-recevoir, comme l'UNVV s'y attendait sans doute.

Si le Canton ne s'engage pas, la Confédération n'étudiera pas la demande de subside de l'UNVV : « il ne peut être question de discuter les requêtes présentées par chaque maison de commerce ou association de producteurs. Une action de secours ne pourrait être envisagée et exécutée que par le canal du Département cantonal de l'intérieur », explique la division de l'Agriculture du DFEP. Les hoirs

¹⁶⁰ *Ibidem*, 3.1.1/12, Lettre de l'UNVV au Département de l'intérieur du 5 août 1935.

¹⁶¹ *Ibidem*, 3.1.1/11, Lettre de l'UNVV au Département fédéral de l'économie publique du 5 août 1935. Copie non signée.

¹⁶² *Ibidem*, 3.1.1/12, Lettre du Département de l'intérieur à l'UNVV du 6 août 1935.

¹⁶³ *Ibidem*, Copie d'une lettre de l'UNVV au Département de l'intérieur du 8 août 1935.

Charles Bonvin fils et Orsat S.A. ont d'ores et déjà soumis des requêtes, ainsi que l'Association vinicole de Chamoson¹⁶⁴.

Le lendemain, l'Union transmet au Département de l'intérieur des demandes de subventionnement de ses sociétaires. Elle les envoie également au DFEP en lui signifiant que, le chef du Département de l'intérieur étant également président des Caves coopératives, elle refuse de traiter uniquement avec l'instance cantonale sans en référer à la Confédération. Et d'ajouter :

Nous avons, au reste, l'impression très nette que Monsieur le Conseiller d'Etat Troillet entend éliminer complètement le commerce de vins de toute action de secours et ne faire bénéficier que les Caves coopératives de l'appui de l'Etat du Valais et de la Confédération. Nous ne saurions admettre cette manière de faire qui est au reste en contradiction formelle avec votre déclaration de traiter sur pied d'égalité le commerce et les Caves coopératives.¹⁶⁵

Le 29 septembre 1934, lors d'une première tentative de médiation, le conseiller fédéral Schulthess avait en effet fait cette promesse, confirmée le 5 juin 1935 par son successeur¹⁶⁶.

La lutte est lancée. Maurice Troillet ne cède toutefois pas. Une semaine plus tard, l'Union saisit une nouvelle fois le DFEP ainsi que le Conseil d'Etat valaisan, réitérant sa demande et exprimant son incompréhension face au refus de l'Etat du Valais d'entrer en matière pour « un commerce d'intérêt général qui est, de plus, fortement atteint par la crise », alors que « des œuvres particulières (poulaillers, construction de maisons par ex[emple]) » ont été subventionnées¹⁶⁷. A plusieurs reprises dans ces correspondances, l'UNVV rappelle également le poids du commerce qui achèterait les trois quarts des vendanges du Valais¹⁶⁸. Elle tient de plus à préciser que le renforcement de ses capacités d'encavage est « un service rendu aux vigneron qui, sans cela, ne sauront pas où rentrer leur vendange ». Pour augmenter encore la pression, le rédacteur de la lettre – très certainement Henry Wuilloud – ajoute qu'en cas de refus de subventions, l'Union « décline dès maintenant toute responsabilité devant le pays, si elle ne peut recevoir les excès de vendanges qui pourraient lui être amenés ». S'agit-il d'un travail pour le bien public ou de démarches faites avant tout pour « ne pas se la laisser conter » et poursuivre le combat contre les avantages obtenus par les Caves et contre la toute-puissance de Maurice Troillet ?

¹⁶⁴ *Ibidem*, 3.1.1/11, Lettre de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique à l'UNVV du 9 août 1935.

¹⁶⁵ *Ibidem*, Copie d'une lettre de l'UNVV au Département fédéral de l'économie publique du 10 août 1935.

¹⁶⁶ Nous ne disposons pas de cette lettre, mais elle est mentionnée dans plusieurs documents du fonds Henry Wuilloud. Une copie de cette lettre est notamment transmise aux conseillers d'Etat Escher et Pitteloud, le 3 septembre 1935 (*Ibidem*).

¹⁶⁷ *Ibidem*, Copie d'une lettre de l'UNVV au Département fédéral de l'économie publique et au Conseil d'Etat du Canton du Valais du 17 août 1935.

¹⁶⁸ Voir notamment *Ibidem*, Lettre de l'UNVV au Département fédéral de l'économie publique du 5 août 1935 ; lettre de l'UNVV au conseiller fédéral Obrecht, Département fédéral de l'économie publique, du 5 septembre 1935.

Il ne fait nul doute que l’UNVV est excédée par ces deux éléments. Face à l’intransigeance des autorités sur cette question des subsides, elle le signifie clairement dans un rapport adressé au conseiller fédéral Obrecht¹⁶⁹ :

Dès leur création, les Caves coopératives valaisannes ont non seulement bénéficié de l’appui des autorités, mais cet appui, qui aurait dû être objectif, s’est de suite manifesté d’une façon hostile au commerce. Assez vite, on put se rendre compte qu’il s’agissait moins de rendre service aux vignerons que de rendre intenable la situation du commerce privé, en même temps qu’on s’assurait une fort intéressante masse électorale.

On réussit à obtenir de la Confédération des subsides comme aucune œuvre similaire, dans aucun canton, n’en a touché, ce qui permit de faire les choses grandement, sans aucun égard à la dépense.

Pour diriger les Caves, 3 membres sur 5 du Tribunal cantonal prêtèrent leur concours et tout ce qui, dans le Canton, de près ou de loin, tient du Département de l’intérieur, dut se faire agent de propagande et, ensuite, de vente de ces organisations coopératives.

Des appuis dans ce même sens furent en outre obtenus auprès de services fédéraux et d’organisations de caractère national.

Le Commerce privé, ne travaillant qu’avec ses propres moyens, ne pouvait rester indifférent devant un tel état des choses.

Revenant sur la question de l’aide fédérale dépendant de celle du Canton, le rapport poursuit :

Ce n’est un secret pour personne que le Conseil d’Etat du Valais [...] est divisé en deux partis : Majorité et Minorité. Comme chacun le sait, la Majorité est manœuvrée par Mr. le Conseiller d’Etat Troillet [...]. Il n’est dès lors pas étonnant que la Majorité du Conseil d’Etat se déclare hostile à toute aide au Négoce vinicole et rende, par son attitude, impossible à l’action fédérale d’agir [...]. Nous nous demandons cependant si, dans un pareil cas et devant une Majorité cantonale pareille, l’Autorité fédérale ne pourrait pas intervenir et obliger cette Majorité à comprendre son rôle d’une façon plus équitable.

Nous tenons à signaler en tous les cas la situation toute spéciale de Mr le Conseiller d’Etat Troillet, juge et partie dans cette affaire. [...] C’est là sans doute une situation unique en Suisse et qui n’ajoute rien comme lustre à l’actif de notre Majorité gouvernementale. Nous regrettons de devoir soulever ici tout ce que cette manière de faire a de peu reluisant et de mesquin, mais la façon dont le Négoce a été traité au cours de ces dernières années, nous force à relever les dessous peu honorables d’une politique dont l’impartialité n’a jamais été le souci capital.

Après avoir dénoncé certains faits qu’elle juge comme des irrégularités dans l’utilisation des subsides fédéraux, l’Union conclut : « Nous demandons que cette dernière [l’autorité fédérale] veuille bien intervenir pour faire cesser cet intolérable état de choses et pour que le Négoce vinicole soit traité sur un pied de totale égalité avec les Caves coopératives »¹⁷⁰.

La fronde de l’UNVV ne semble pas avoir l’effet escompté. Nous ne connaissons pas la réaction du conseiller fédéral lors de l’entrevue du 22 septembre et

¹⁶⁹ *Ibidem*, 8.2/5, Document intitulé « Rapport présenté à M^r le Conseiller fédéral Obrecht », 22 septembre 1935.

¹⁷⁰ *Ibidem*.

n'avons retrouvé qu'une seule mention d'une demande de précision sur les prix pratiqués, faite par le DFEP à la FCCV par suite de « maintes doléances » de l'UNVV¹⁷¹. Le fonds d'archives du DFEP, que nous n'avons pas pu consulter lors de cette recherche, apporterait peut-être des indications supplémentaires.

1937-1939, une détente toute relative

A la lecture des archives dont nous disposons, il est difficile de voir comment le différend entre le commerce et les Caves coopératives pourrait s'apaiser. Chaque tentative de médiation ou de rapprochement se solde par un échec. Les positions semblent irréconciliables.

Pourtant, à partir de 1938, même si les tensions restent importantes et si la méfiance règne, des premiers signes de détente se font sentir. Ce changement d'attitude s'explique peut-être par le contexte politique du moment. Après une législature compliquée, marquée par des luttes internes au parti conservateur et des incompatibilités personnelles au sein du Conseil d'Etat entre Maurice Troillet et Cyrille Pitteloud, les partis conservateur et radical décident d'un rapprochement pour les élections au Conseil d'Etat de 1937. Cette coalition a également l'avantage de contrer les velléités du socialiste Karl Dellberg alors que deux conseillers d'Etat conservateurs sont annoncés sortants. Le radical Albano Fama, un des défenseurs de l'UNVV au Parlement, accède alors au gouvernement¹⁷².

Les archives ne nous permettent pas de dessiner un tableau précis des différentes étapes d'un adoucissement des rapports entre l'UNVV et le Département de l'intérieur, d'une part, et les Caves coopératives, d'autre part. Elles nous donnent toutefois quelques indices.

Promesse de soutien mutuel entre le Département de l'intérieur et les négociants

Le fonds Henry Wuilloud nous livre le protocole d'une séance qui a eu lieu entre Maurice Troillet et des représentants de l'UNVV le 29 juillet 1937¹⁷³. Différents problèmes y sont traités : emploi des arséniates dans le vignoble, patente fédérale pour la vente des marcs et eaux-de-vie de lie, règlement du concours des vins de l'Exposition nationale de 1939, importation de vins blancs. Sur ces deux derniers sujets, le chef du Département de l'intérieur et l'UNVV se rejoignent et décident de se soutenir mutuellement. Henry Wuilloud souhaite adresser une réclamation à l'Exposition nationale quant au nombre de bouteilles à présenter pour le concours ; Maurice Troillet abonde dans son sens. Dès le lendemain, celui-ci écrit une lettre au président du comité de viticulture de l'Exposition nationale afin d'appuyer la requête de l'UNVV¹⁷⁴. Il demande pour sa part à l'Union de le soutenir dans ses interventions contre l'importation de vins blancs. Le secrétariat de l'Union écrira à la Confédération dans ce sens et Alphonse Orsat annonce qu'il

¹⁷¹ AEV, 3300-1, 1133, Protocole de la séance de la commission des ventes et des finances de la FCCV, 19 octobre 1935.

¹⁷² Voir notamment Jean-Jérôme FILLIEZ, *La vie politique en Valais entre les deux guerres. 1929-1939*, mémoire de licence, 1971, p. 18-21.

¹⁷³ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/3, Protocole d'une séance tenue au bureau de M. Troillet, 29 juillet 1937.

¹⁷⁴ *Ibidem*, 3.1.1/2, Copie d'une lettre du chef du Département de l'intérieur, Maurice Troillet, au Dr Schellenberg, président du Comité de viticulture de l'Exposition nationale, du 30 juillet 1937.

a déjà parlé avec le conseiller national Walter Stucki, alors délégué au commerce extérieur pour la Suisse¹⁷⁵.

Une collaboration «à l'essai» entre les Caves et le commerce

La coalition conservatrice-radicale fait sans doute son effet également dans des dossiers qui ont clairement pris une tournure politique. Ne crions toutefois pas à la réconciliation entre le loup et l'agneau, pour reprendre une expression utilisée dans la presse au début du conflit¹⁷⁶. Les tensions entre le commerce et les Caves restent vives. Sous l'impulsion du conseiller fédéral Obrecht, de nouveaux pourparlers sont engagés entre la Fédération suisse des négociants en vins et les Caves coopératives valaisannes, devenues Provins. Ces dernières souhaitent obtenir des garanties du commerce pour l'achat d'une partie de leurs stocks, dans une proportion de 60%. L'UNVV, consultée par sa faîtière, refuse cette proposition, qu'elle voit comme «un ultimatum» qui ne bénéficiera qu'à Provins et qui lui permet de continuer à jouer la concurrence contre le commerce. Elle demande que Provins s'engage à pratiquer «des prix normaux, ensuite de quoi, [le commerce] lui accordera peut-être sa confiance»¹⁷⁷. La Fédération suit les recommandations de sa section. Elle refuse de s'obliger à des achats réguliers et demande une harmonisation des politiques de prix¹⁷⁸. Quelques semaines plus tard, lors d'une séance en présence des différentes parties, la Fédération se déclare «en principe d'accord de chercher une entente», tandis que l'UNVV «ne [s'y] opposera pas, mais désire cependant réserver son opinion définitive». Décision est prise de s'engager pour un essai d'une année. Durant cette période, Provins promet de ne pas développer davantage son commerce de détail et la Fédération suisse des négociants en vins s'engage à accroître sa capacité à prendre en charge la totalité de l'encavage des Caves coopératives valaisannes. Les deux parties parviennent également à une entente sur les majorations des prix franco départ Valais¹⁷⁹ que Provins fera au commerce de gros¹⁸⁰.

Le 3 mars 1938, lors d'une nouvelle séance, on apprend qu'Orsat S.A. ne s'est pas prononcée pour ou contre cet accord et que l'UNVV attend cette prise de position. On constate ici le poids de la maison martigneraine au sein du commerce de vins valaisan¹⁸¹. Elle émet finalement plusieurs doutes sur l'entente et sur la volonté de Provins de la respecter. Elle appelle l'UNVV et ses collègues romands, «qui savent aussi bien que nous à quoi s'en tenir sur les tarifs et sur l'activité envahissante de Provins», à unir leurs efforts «pour surveiller les conséquences de cet accord et au besoin le faire réviser»¹⁸².

Selon André Guex, la Fédération suisse aurait signé l'accord, mais elle n'aurait pas été suivie par l'UNVV¹⁸³. Si des réserves ont été émises et que ce n'est pas

¹⁷⁵ *Ibidem*, 3.1.1/3, Protocole d'une séance tenue au bureau de M. Troillet, 29 juillet 1937.

¹⁷⁶ Voir ci-dessus, p. 173-174.

¹⁷⁷ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/4, Lettre de l'UNVV à M. Obrist, président de la Fédération suisse des négociants en vins, du 20 novembre 1937.

¹⁷⁸ *Ibidem*, Lettre de la Fédération suisse des négociants en vins à Provins du 10 décembre 1937.

¹⁷⁹ L'expression «franco départ Valais» signifie franc de port au départ du Valais.

¹⁸⁰ AEV, Henry Wuilloud, 3.1.1/3, Document intitulé «Protocole de la séance tenue le 29 décembre 1937 au Buffet de la Gare à Lausanne, à 14 h», non signé.

¹⁸¹ *Ibidem*, 8.2/6, Copie du protocole de la séance tenue le 29 décembre 1937, signée Lütsch et Michaud, 3 mars 1938.

¹⁸² *Ibidem*, 3.1.1/3, Lettre d'Alphonse Orsat à l'UNVV du 8 avril 1938.

¹⁸³ GUEX, *Provins Valais. 1930-1980*, p. 60.



Fig. 10. Affiche publicitaire de la Maison Orsat Frères à Martigny, réalisée par Eric Hermès, ca. 1930. La Maison Orsat est, historiquement, la grande concurrente des Caves coopératives / Provins. Alphonse Orsat est parmi les membres fondateurs du Pavillon valaisan et de l'UNVV. Il est président de l'Union en 1931. (Médiathèque Valais-Sion, BCV Ba 122)

sans réticences que l’Union suit sa faîtière, rien ne laisse penser toutefois qu’elle ait formellement refusé cet essai d’une année¹⁸⁴. Nous pouvons donc tout de même convenir d’une amélioration des relations, bien qu’elle reste toute relative et empreinte de méfiance.

L’Exposition nationale. Un pour tous, tous pour un ?

Durant cette même période, une autre collaboration – signée de haute lutte une fois encore – va se dessiner entre les Caves coopératives et le commerce représenté cette fois-ci par le Pavillon valaisan¹⁸⁵ : la gérance en commun de la « Walliser Weinstube » de l’Exposition nationale 1939 à Zurich.

En septembre 1937, les organisateurs de la « Landi 39 » annoncent au Département de l’intérieur leur volonté de créer cinq à six caves régionales (les « Weinstuben ») et le chargent de mettre sur pied celle du Valais, en déléguant par exemple une société simple ou coopérative¹⁸⁶. Le Pavillon valaisan, habitué à l’exercice, puisqu’il représente depuis plus de quinze ans le Valais des vins au Comptoir suisse et à la Foire de Bâle notamment, est évidemment intéressé. C’est toutefois la Société cantonale des cafetiers qui sera désignée par le Conseil d’Etat pour gérer la « Walliser Weinstube ». Pour le chef du Département de l’intérieur, suivi par ses collègues du gouvernement, elle est la mieux placée pour représenter la vente de détail et la restauration spécialisée. En outre, une telle candidature permet « d’éviter les frottements entre les différentes organisations qui s’occupent du commerce de gros dans le domaine des vins »¹⁸⁷. L’argument fait mouche. On peut le comprendre. Il vaudrait mieux, lors d’une manifestation nationale de cette ampleur, ne pas risquer les dissensions et une mauvaise propagande pour les vins du Valais et le canton. Dans le cas où la gérance était confiée aux cafetiers, ceux-ci s’appuieraient pour l’organisation sur une commission de cinq membres : un cafetier, un représentant de Provins, un représentant de l’UNVV, un des hôteliers et un membre du Département de l’intérieur. L’Exposition nationale valide cet organigramme.

Si les trois autres groupements désignés acceptent avec plaisir cette proposition, le Pavillon valaisan dépose une réclamation auprès du Conseil d’Etat. Se fondant sur son engagement historique dans des manifestations similaires, il demande à connaître les motifs qui ont poussé le gouvernement à lui préférer les cafetiers. Le Pavillon dénonce en outre des manœuvres du Département de l’intérieur, qui aurait pris contact directement avec le président de la Société des cafetiers pour l’inciter à postuler¹⁸⁸. Le Conseil d’Etat dément cette affirmation, puis justifie sa décision d’opter pour une nouvelle formule au vu des conflits entre producteurs et commerçants et précise encore que le Pavillon, dont l’activité est avant tout commerciale, ne peut prétendre représenter les intérêts de toute la branche viticole¹⁸⁹. Le Pavillon accepte finalement de participer à la commission et y désigne Henry Wuilloud.

¹⁸⁴ Mentionnons cependant que nous ne disposons pas des protocoles de séance pour la période 1938-1945.

¹⁸⁵ Voir ci-dessus, p. 166-169.

¹⁸⁶ AEV, 3300-1, 22, Lettre de l’Exposition nationale à Maurice Troillet du 24 septembre 1937.

¹⁸⁷ *Ibidem*, « Contrat » entre le Département de l’intérieur et la Société des cafetiers, 10 décembre 1937 ; extrait du protocole du Conseil d’Etat, 11 décembre 1937.

¹⁸⁸ *Ibidem*, Lettre du Pavillon valaisan au Conseil d’Etat du 12 janvier 1938.

¹⁸⁹ *Ibidem*, Copie de la lettre du Conseil d’Etat au Pavillon valaisan du 25 janvier 1938.

Il nous semble que le Conseil d'Etat cherchait réellement à trouver une solution qui pût assurer le bon déroulement des opérations, vu l'importance de l'événement. Malheureusement, les conditions imposées par l'Exposition nationale aux organisateurs des « Weinstuben » impliquent un risque financier important. Malgré des négociations serrées qui permettent certains ajustements, la Société valaisanne des cafetiers finit par jeter l'éponge. Le Conseil d'Etat lui refuse une garantie de déficit. Comme elle ne possède quasiment aucune fortune, « elle n'est dès lors pas en mesure d'assumer le risque »¹⁹⁰.

Une autre solution doit être imaginée. Maurice Troillet réunit alors les différents groupements concernés : la Chambre valaisanne de commerce, la Conserves de Saxon, le chef de service de la division du Commerce, l'UNVV, l'Ecole d'agriculture, le Service de la viticulture, Provins et la Fédération valaisanne des producteurs de vins¹⁹¹. On s'étonne de voir apparaître ici ces deux organismes de manière distincte et, dès lors, avec deux représentants. Pourquoi ne pas avoir fait de même avec le commerce des vins, en invitant un membre du comité de l'Union des négociants et un du Pavillon valaisan ? Le chef du Département de l'intérieur aurait sans doute combattu cette critique en arguant qu'Henry Wuilloud représentait les deux groupements. On constate d'ailleurs dans les documents conservés que la distinction entre l'UNVV et le Pavillon valaisan n'est pas toujours claire, bien que ces deux organisations s'en défendent. Il n'en reste pas moins que l'on peut voir ici une inégalité dans le poids qu'auront ces dernières dans les discussions. Si on y ajoute les deux collaborateurs du Département de l'intérieur, proches des Caves coopératives, on trouvera même que celles-ci sont largement favorisées et on y verra un indice de ce qui se produira plus tard.

Pour la direction de l'Exposition nationale, « il est exclu que le commerce du Valais puisse exploiter la cave si la production s'y intéresse. Le commerce a la faculté de faire partie du pavillon de dégustation installé spécialement pour le commerce des vins suisses », alors que la production n'y a pas accès. Pour l'Exposition nationale, l'idéal serait qu'une société simple représentant commerce et production gère la « Weinstube » en collaboration avec l'Etat. Toutefois, si les deux groupements ne trouvent pas de solution à l'amiable, l'Exposition nationale annonce qu'elle tranchera pour la production¹⁹².

Quelle influence Maurice Troillet a-t-il eue dans cette prise de position ? En a-t-il exercé une ? Les arguments avancés par le vice-directeur de l'Exposition nationale dans sa lettre au Département de l'intérieur semblent bien construits et la prise de position a été discutée avec les organes de direction de l'exposition. Le protocole de l'entrevue qui précède la rédaction de cette lettre ne laisse pas non plus penser que le chef du Département de l'intérieur ait eu la latitude d'influencer les représentants de l'Exposition nationale, qui semblent très affirmés dans leurs positions¹⁹³.

¹⁹⁰ *Ibidem*, 23, Lettre de la Société valaisanne des cafetiers et restaurateurs au président de la Commission de surveillance de la « Walliser Weinstube » du 5 juillet 1938.

¹⁹¹ *Ibidem*, 22, Protocole d'une séance entre les groupements et le Département de l'intérieur, 2 juillet 1938.

¹⁹² *Ibidem*, Lettre de l'Exposition nationale à Maurice Troillet, signée E. J. Graf, chef des sections Agriculture et Finance, du 26 juillet 1938; protocole de la séance du même jour à 14 h 30 à l'Hôtel du gouvernement.

¹⁹³ *Ibidem*, Protocole de la séance du 26 juillet 1938 à l'Hôtel du gouvernement à Sion à 14 h 30.

Trois jours plus tard, Maurice Troillet soumet un projet de décision aux divers groupements : les Caves coopératives seraient chargées de créer la « Walliser Weinstube » tout en admettant les vins d'autres producteurs et ceux du commerce des vins. Henry Wuilloud fait bien évidemment valoir une opposition, jugeant que la « Weinstube » pourrait être tenue en collaboration par les deux groupements. Joseph Michaud ne se laisse toutefois pas faire : selon son comité, les Caves peuvent revendiquer cette responsabilité, puisque les organisateurs de la « Landi » donnent la priorité à la production et que la Fédération valaisanne des producteurs de vins est plus représentative de la branche que « les quelques membres du Pavillon valaisan ». Il réclame au moins 50% des droits et menace de faire cavalier seul si le commerce refuse¹⁹⁴.

Le lendemain, par courrier, Provins confirme sa prise de position au Pavillon : les Caves exigent au minimum 50% des vins à la carte, mais laisseront le Pavillon présenter au moins une marque par membre. Elles revendiquent la responsabilité de l'organisation et de l'exploitation de la « Weinstube » et offrent une collaboration au Pavillon dans ce domaine. Provins demande en outre au Pavillon de « s'engager à intervenir énergiquement auprès de la Fédération suisse des négociants en vins pour qu'elle fasse déguster une de ses marques à son bar de dégustation »¹⁹⁵. Les exigences sont élevées et Provins ne semble pas laisser beaucoup d'ouverture à la discussion. Sans en informer le Pavillon, la société va d'ailleurs entrer directement en contact avec l'Exposition nationale et signer, le 3 août, un contrat pour l'organisation de la « Weinstube ». Sa mise en application est toutefois soumise à une entente avec le commerce.

Pour le Pavillon valaisan, la manière et les propositions faites sont inacceptables. Il revendique une proportion de vins à la carte de deux tiers pour le commerce et d'un tiers pour Provins ainsi qu'une égalité des droits d'organisation et de gérance. Ses soutiens politiques de toujours, le conseiller d'Etat Albano Fama et le conseiller national Camille Crittin, sont prêts à appuyer ces demandes. Un arbitrage est en outre demandé au Conseil d'Etat¹⁹⁶. Le 5 août, le Pavillon expose à ce dernier ses arguments pour réclamer une répartition différente des vins et une participation à la gérance. Il refuse d'intervenir en faveur des Caves auprès de la Fédération suisse des négociants en vins, avançant qu'il n'est pas affilié à cette dernière et qu'il n'a aucun rapport avec elle¹⁹⁷. On peut sentir ici une certaine mauvaise foi de la part d'Henry Wuilloud, puisque l'on connaît les liens étroits qui existent entre le Pavillon et l'UNVV. Quelques semaines plus tard, répondant à un reproche de Joseph Michaud, Wuilloud rétorque par exemple que, bien qu'il traite ce dossier pour le Pavillon valaisan, il est en droit de s'exprimer pour l'ensemble du commerce valaisan, étant également secrétaire de l'UNVV¹⁹⁸.

Le 20 août, le Conseil d'Etat rend son verdict : il valide une carte présentant au moins 50% de produits de Provins, mais souhaite voir figurer deux marques par maison du Pavillon représentée. Quant à la question de l'organisation et de l'exploitation de la « Weinstube », afin de rendre effective la participation du commerce, il demande la création d'une commission à trois membres : l'un nommé

¹⁹⁴ *Ibidem*, 23, Protocole de la séance du 29 juillet 1938 présidée par M. Troillet.

¹⁹⁵ *Ibidem*, 22, Copie de la lettre de Provins à Henry Wuilloud pour le Pavillon valaisan du 30 juillet 1938.

¹⁹⁶ AEV, Henry Wuilloud, 4.2.1/3, Protocole de l'assemblée générale du 1^{er} août 1938.

¹⁹⁷ AEV, 3300-1, 22, Lettre du Pavillon valaisan au Conseil d'Etat du 5 août 1938.

¹⁹⁸ AEV, Henry Wuilloud, 4.2.1/3, Protocole de la séance de la commission cantonale pour l'Exposition nationale, 29 août 1938.

pour Provins, l'autre pour le Pavillon et un troisième par le Conseil d'Etat si les deux groupements ne parviennent pas à s'entendre sur un choix¹⁹⁹.

Pour défendre son point de vue sur les termes de l'accord avec Provins, le Pavillon valaisan envoie Henry Wuilloud à Berne. Accompagné de Camille Crittin, il rencontre Armin Meili, directeur de l'Exposition nationale. Ce dernier refuse de prendre position. Il en réfère au Conseil d'Etat valaisan dès le lendemain. Dans sa lettre, il rappelle que, dans tous les secteurs, l'Exposition nationale est ouverte avant tout aux producteurs, alors que les commerçants ont déjà obtenu, de manière exceptionnelle, un bar de dégustation qui leur est réservé. Ne sachant dans quelle catégorie classer les membres du Pavillon, commerçants ou producteurs, il souhaite l'avis du gouvernement valaisan qui réserve sa réponse.

Une commission pour l'Exposition nationale est créée avec des représentants des deux parties. Entre la fin d'août et le début de septembre, plusieurs réunions ont lieu pour tenter de trouver un arrangement. Provins accepte la répartition un tiers / deux tiers proposée par le Pavillon. La société coopérative estime faire ainsi un « cadeau » et un pas important vers le commerce²⁰⁰. Celui-ci ne le voit toutefois pas ainsi et réclame encore l'égalité des droits d'organisation et un arbitrage neutre en cas de litige entre les deux parties, alors que Provins souhaite être le décisionnaire si conflit il y a. Une fois de plus, on semble être dans une impasse. Alors que le Pavillon accuse Maurice Troillet de faire le jeu de Provins, les dirigeants des Caves le défendent, prétendant qu'il n'est pas intervenu dans la signature du contrat avec l'Exposition nationale et que, bien au contraire, il les a incités à faire des concessions au Pavillon. Nous pouvons croire ici que, tout en souhaitant donner une place importante et une bonne visibilité aux Caves coopératives, Maurice Troillet est conscient de l'enjeu et souhaite trouver un accord avec le Pavillon afin d'éviter une polémique qui pourrait gagner Berne et l'opinion publique nationale. Face aux difficultés des négociations, il fait toutefois preuve de fermeté : en séance de la commission du 27 août, il rappelle notamment à Henry Wuilloud le contrat en vigueur entre Provins et l'Exposition nationale, contrat duquel le Pavillon pourrait être exclu s'il ne s'attache pas à trouver un terrain d'entente²⁰¹. A la lecture des protocoles de la commission, la tension est palpable entre tous les acteurs qui, de toute évidence, n'ont aucune envie de se retrouver à la même table, mais qui y sont forcés.

Le 6 septembre, une nouvelle fois, Provins refuse de faire plus de concessions. Les membres du Pavillon demandent qu'une entrevue soit organisée avec le Conseil d'Etat²⁰². Ce sera chose faite l'après-midi même. Maurice Troillet est absent ce jour-là et les représentants de Provins ne sont pas conviés. Albano Fama préside la séance à laquelle assistent également les conseillers d'Etat Cyrille Pitteloud et Oscar de Chastonay. On sait le soutien inconditionnel du premier au commerce des vins, soutien dont il a fait preuve une fois de plus dans cette affaire, puisque le Pavillon estime que sans son « intervention énergique », il aurait été exclu de la « Weinstube » « sans autre forme de procès »²⁰³. On sait également les

¹⁹⁹ AEV, 3300-1, 22, Extrait des protocoles des séances du Conseil d'Etat, 20 août 1938.

²⁰⁰ AEV, Henry Wuilloud, 4.2.1/3, Protocole de la séance de la commission cantonale pour l'Exposition nationale, 29 août 1938.

²⁰¹ *Ibidem*, Protocole de la séance de la commission cantonale pour l'Exposition nationale, 27 août 1938.

²⁰² *Ibidem*, Notes sur une entrevue avec le Conseil d'Etat, 6 septembre 1938, 18 h.

²⁰³ *Ibidem*, Protocole de l'assemblée générale du 18 août 1938.

profondes dissensions entre Cyrille Pitteloud et Maurice Troillet. Lors de cette séance, l'attitude du Service de la viticulture – intégré, rappelons-le, dans le Département de l'intérieur – est fortement critiquée, également par les membres du gouvernement. Ledit service n'aurait pas transmis à la direction de l'Exposition nationale la décision du Conseil d'Etat du 20 août 1938 qui allait dans le sens d'une gérance conjointe de la « Weinstube ». Une démarche ferme du Conseil d'Etat auprès de la direction de l'Exposition nationale est souhaitée afin de rétablir la situation. La décision rendue par le gouvernement va dans le même sens : il demandera à la direction de la « Landi » de « prendre les mesures nécessaires pour faire aboutir une solution conforme à la décision du 20 août, ou toute autre solution sauvegardant les intérêts des deux parties et, par ce fait même, de la viticulture valaisanne ». Il lui signifie également que si aucune solution n'était trouvée dans ce dossier, les crédits sollicités par l'Exposition ne seraient pas votés par le Grand Conseil²⁰⁴. La pression est mise. Maurice Troillet semble avoir été tenu à l'écart de cette affaire, peut-être même « mis sous tutelle », puisque Albano Fama a demandé le dossier complet et l'a conservé. Provins s'offusque, dès le lendemain, de ne pas avoir été entendu par le Conseil d'Etat.

Cette affaire de la « Walliser Weinstube » laisse apparaître, en filigrane, le changement survenu depuis 1937 dans les équilibres politiques par l'arrivée d'Albano Fama au gouvernement et l'ouverture des conservateurs envers les radicaux.

Un accord, dont les termes exacts nous manquent, est finalement trouvé entre les deux parties. Une convention est signée entre Provins et le Pavillon et entre ce « Comité pour la cave valaisanne » et l'Exposition nationale. Les représentants désignés par les deux groupements sont, respectivement, Joseph Michaud et Henry Wuilloud qui accepte la charge à reculons. On imagine bien que l'idée de cette collaboration, dans laquelle, semble-t-il, Joseph Michaud est plus « sur le devant », gêne le secrétaire du Pavillon. Comment s'est finalement passée cette collaboration ? Nous n'en savons pas grand-chose.

Ces quelques exemples de détente relative entre 1937 et 1939 marquent-ils le début d'un réel rapprochement entre les Caves et les négociants après cette décennie de guerre commerciale ? A la lecture de la brochure éditée par les Caves en 1940 à l'occasion de leur dixième anniversaire, on peut le penser. Dans l'historique de cette décennie, on peut lire :

[...] il faut rendre hommage ici au commerce de gros, pour la promptitude avec laquelle, les premières défiances passées, il en vint à comprendre la véritable fonction de la Fédération et l'élément rationnel et utile qu'elle apportait dans l'économie vinicole, et à considérer les Caves coopératives comme le réservoir naturel où le commerce devait s'alimenter. Les excellents rapports que 'PROVINS' entretient aujourd'hui avec ce dernier formaient le couronnement nécessaire de la construction économique de PROVINS telle que ses promoteurs l'avaient conçue.²⁰⁵

²⁰⁴ AEV, 3300-1, 23, Extrait du protocole des séances du Conseil d'Etat du 6 septembre 1938.

²⁰⁵ *Provins. 1930-1940. Pour les dix ans de la Fédération des Producteurs de vins du Valais*, Sion, 1940, non paginé, dernière page.



Fig. 11. Affiche des Journées valaisannes à l'Exposition nationale de 1939, réalisée par Pierre Gauchat.
(Médiathèque Valais-Sion, BCV Ca 316)



Provins [1941]

Fédération de Producteurs de Vins du Valais

A nos amis vignerons !



PROVINS n'est pas seulement une Fédération de Producteurs de Vins. C'est une grande famille vigneronne. Les membres dispersés d'une famille s'écrivent les uns aux autres. Permettez-nous ainsi de vous envoyer notre salut cordial.

Nous vous disons tout d'abord le plaisir que nous éprouvons à voir que la récolte s'annonce de qualité. Si le 1941 tient ses promesses, il nous fera honneur. Mais il faut que nous lui fassions honneur tout d'abord. **Nous vous prions surtout, chers amis vignerons, de vouer un soin tout particulier à vos spécialités.** Nous n'avons jamais assez d'**amigne, d'arvine, d'ermitage et de malvoisie**; nous n'avons jamais assez de **dôle**. Pouponnez ces enfants chéris du vignoble valaisan. Et **gardez-les nous précieusement**. Nous en avons besoin.

Nous vous disons ensuite que nous avons été très heureux de pouvoir récompenser dignement vos efforts. Les prix que nous avons payés pour la dernière récolte sont d'environ 20% supérieurs aux prix fixés par le commerce en automne 1940. Nous avons fait l'impossible pour rétribuer comme il convient votre travail. A votre tour de nous aider.



Fig. 12. Le texte de cette circulaire envoyée par Provins à ses membres en 1941, sans porter d'attaques directes contre le commerce, laisse toutefois penser que la situation entre

D'abord, en nous livrant de plus en plus une vendange irréprochable. Les Caves Coopératives ont maintenant fait leurs preuves. Elles se sont si bien imposées à la fois aux vignerons et à la clientèle que l'on n'imagine plus notre économie valaisanne sans elles.



Chers amis vignerons, plus nous serons nombreux, plus grands seront nos avantages. Dans une famille, quand chacun travaille, plus il y a de membres mieux prospère la communauté. Augmentons donc nos revenus. Faisons en sorte que ce vin que nous aimons soit toujours d'un meilleur rendement. Et pour cela, chers amis vignerons :

Il faut trouver de nouveaux membres.

Regardez autour de vous : beaucoup sont mal renseignés à notre égard. Beaucoup vivent encore de préjugés. D'autres ne nous connaissent pas, nous critiquent. Il faut les éclairer et les convaincre.

En cette année du 650^e anniversaire de la Confédération, plus que jamais il faut se souvenir que nous sommes tous des frères. Notre devise est conforme à la devise de la Patrie : Que le travail de chacun profite à tous et celui de la communauté à chacun ! Voilà ce que nous désirons. Voilà ce que nous avons déjà réalisé sur un plan qui est vaste. Continuons ! Avançons ! Que notre famille soit vraiment la famille de tous les vignerons valaisans.

Chers Amis Vignerons, prenez la formule d'adhésion ci-jointe. Allez trouver votre voisin. Dites-lui :

« — Veux-tu que ton travail soit mieux payé ? Alors signe ! »

Et nous serons cinq mille à la fin de l'année...

A l'œuvre, Vigneron ! A l'œuvre sur la vigne pour que la récolte soit parfaite. A l'œuvre pour nous trouver des membres dont l'entrée dans la famille des Caves Coopératives sera un bienfait pour tous !



Provins
Fédération de Producteurs de Vins
du Valais.

les deux groupements reste tendue. On peut du moins supposer que les négociants en vins n'apprécient que peu un tel discours et les appels au prosélytisme.

(Collection PN, Médiathèque Valais-Sion)

D'après des lettres d'octobre 1941 dont nous disposons, la situation ne semble pourtant pas avoir beaucoup évolué. Il n'est nul besoin d'en donner le détail tant les questions soulevées par l'UNVV quant aux agissements des Caves et les réponses de celles-ci ressemblent à ce que nous avons déjà pu présenter à maintes reprises dans notre article²⁰⁶.

La brochure anniversaire de 1940 ferait-elle allusion à une détente survenue plutôt avec la Fédération suisse des négociants en vins et non avec sa section valaisanne ? Il est difficile de le dire sur la base de notre corpus de sources.

En Valais, du moins, la décennie 1930 ne paraît pas se clore sur une amélioration effective des relations entre les deux groupements. Sans doute faut-il attendre plutôt le tournant des années 1940 pour ressentir une réelle détente. Plusieurs projets qui nécessitent des compromis et une collaboration entre les producteurs / les Caves et les négociants en vins voient alors le jour au niveau fédéral – par exemple l'ordonnance plus connue sous le nom de « Statut du vin », entrée en vigueur en 1953²⁰⁷ –, mais également au niveau cantonal. Comme l'indique Sabine Carruzzo-Frey, « dès le début des années 1950, les nouvelles organisations de producteurs [...] obligent les commerces à s'asseoir à la table des négociations ». Avec la médiation de l'Etat, ils signent un accord qui crée le premier organisme interprofessionnel, la Bourse des vins. Son succès sera tout relatif, mais il permet une première amélioration des rapports entre les groupements. Suivront l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne (OPAV, 1951) et l'Organisation professionnelle de l'économie vitivinicole valaisanne (OPEVAL, 1958)²⁰⁸. La synthèse de Sabine Carruzzo-Frey sur cette période laisse entrevoir cette amélioration des relations, mais elle relève aussi les rapports de force qui persistent au sein même des organisations interprofessionnelles. Une étude de détail des rapports entre producteurs et négociants en vins durant la décennie 1950 permettrait de mieux cerner cette évolution.

²⁰⁶ AEV, 3300-1, 1064, Copie d'une lettre adressée par l'UNVV au Dr Feisst, chef de la division de l'Agriculture du Département fédéral de l'économie publique, du 8 octobre 1941; lettre de la Fédération des producteurs de vins du Valais à Maurice Troillet, du 25 octobre 1941.

²⁰⁷ Sur ces dispositions, voir ZUFFEREY-PÉRISSET, *Histoire de la vigne et du vin*, p. 419-420.

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 430-440.

Conclusion

Au début des années 1930, la création de Caves coopératives est vue par les autorités cantonales comme une des meilleures solutions pour résoudre la crise d'écoulement qui touche le marché des vins valaisans. Cependant, loin de dénouer immédiatement cette crise, les Caves favorisent une plus grande polarisation des acteurs.

Avant leur création déjà, les intermédiaires – courtiers, d'une part, négociants, de l'autre – sont accusés de contribuer aux difficultés rencontrées par les producteurs. Les marges prises rendraient le vin valaisan cher par rapport à la concurrence étrangère et la rémunération des vignerons vendangeurs serait dérisoire. Autre problème, le manque de capacité d'encavage dans les cantons entraîne notamment un bradage des produits lors des années de grande récolte. Les Caves coopératives doivent permettre de réduire ces deux écueils par l'augmentation des installations de stockage et de donner plus de poids aux producteurs pour négocier.

Dans ce contexte, on peut imaginer que les coopératives de producteurs, soutenues par les autorités publiques, ne sont pas accueillies sans retenue par les négociants en vins. Ils craignent la concurrence et y voient un reniement du travail qu'ils ont réalisé jusqu'alors pour la promotion des vins valaisans hors canton.

C'est dans le domaine de la commercialisation que le conflit se cristallise. Maurice Troillet, tout comme les dirigeants des Caves, proclame que celles-ci ne comptent pas lutter contre le commerce, mais bien travailler avec lui. Lorsqu'elles entrent en contact avec ce dernier afin de définir des conditions de collaboration, la marge de manœuvre du commerce semble toutefois faible : soit il accepte les revendications des Caves, soit elles feront de la vente directe. Rapidement, les menaces deviennent réalité.

Dès lors, durant plus d'une décennie, les positions sont figées et les Caves et les négociants entretiennent un conflit acharné. Les premières jouent la « can-deur » et s'appuient avant tout sur leur force de frappe constituée du nombre sans cesse grandissant de leurs sociétaires, d'une part, et de leur réseau de soutien, d'autre part. Patronnées par Maurice Troillet, elles profitent en effet de l'appui des autorités publiques, du clan politique de l'homme d'Etat, des institutions fédérales et cantonales avec lesquelles il entretient des liens étroits. Les négociants prennent pour arme l'opinion publique et maintiennent la lutte médiatique, la dénonciation incessante des priviléges dont jouissent les Caves, le boycott de celles-ci en mobilisant le négoce suisse, mais également les courtiers et les cafetiers. Même les tentatives de médiation réalisées par le Département fédéral de l'économie publique entre 1932 et 1937, au plus fort de la crise économique internationale, ne parviennent pas à rapprocher les deux groupements. Ce n'est qu'à partir de 1937 qu'une légère détente se fait sentir, sans doute sous l'influence du changement d'attitude politique de Maurice Troillet par suite de la création d'une coalition conservatrice-radicale et de la modification des équilibres au Conseil d'Etat. De part et d'autre, la méfiance reste toutefois de mise et les collaborations qui aboutissent, notamment la gestion de la « Walliser Weinstube » de l'Exposition nationale de 1939, semblent répondre à des impératifs supérieurs.

